

# CAHIER THÉMATIQUE

Intégrant le diagnostic territorial et  
l'état initial de l'environnement

CAHIER ÉCONOMIE

# 04-3

## Dessinons

un avenir

qui a du sens

# LES PIÈCES DU SCOT

01-1

Le résumé non technique (RNT)

Synthèse des cahiers thématiques

01-2

02

Le projet d'aménagement stratégique (PAS)

03

Le document d'orientation et d'objectifs (DOO), intégrant le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL)

## Les Annexes

04-1

Cahier thématique : Préambule

Le tableau présentant l'articulation entre les orientations et les plans / projets de rang inférieur

05

04-2

Cahier thématique : Socio-démographie, habitat et équipements

Le Programme d'Action

06

04-3

Cahier thématique : Économie

L'évaluation environnementale

07

04-4

Cahier thématique : Mobilité

La justification des choix retenus, intégrant l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

08

04-5

Cahier thématique : Ressources, paysages et milieux naturels

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Vallée de l'Ariège

09

04-6

Cahier thématique : Eau, Énergie et Climat

Le Programme Territorial des énergies renouvelables de la Vallée de l'Ariège

10

04-7

Cahier thématique : Santé, Urbanisme et Risques

Le Plan Global des Déplacements de la Vallée de l'Ariège

11

04-8

Cahier thématique : Foncier

Le Plan Vélo de la Vallée de l'Ariège

12

# TABLE DES MATIERES

---

<b>1.</b>	Evolution générale de l'emploi .....	4
1.1.	Une logique de vallée, confortée par la dynamique des emplois .....	4
1.2.	Des territoires aux caractéristiques économiques contrastées .....	7
<b>2.</b>	Focus sur des filières économiques dimensionnantes pour le territoire 12	
2.1.	L'agriculture, activité majeure du territoire .....	12
2.2.	Une filière touristique porteuse d'avenir .....	16
2.3.	Le bois, une ressource sous exploitée.....	20
2.4.	Des activités extractives de plus en plus prégnantes.....	22
2.5.	Le déploiement des filières dédiées aux énergies renouvelables .....	24
<b>3.</b>	L'armature commerciale de la Vallée .....	25
3.1.	Un axe commercial central .....	25
3.2.	Une demande satisfaite, mais en évolution.....	31
<b>4.</b>	Les ZAE, entre besoins endogènes et captation du desserrement économique toulousain.....	33
4.1.	Une offre économique diversifiée et conséquente .....	33
4.2.	Une tension forte sur l'offre foncière à vocation économique.....	35
4.3.	Un travail de requalification et de réorganisation de l'offre à privilégier .....	35
4.4.	Une concurrence forte au sein de l'aire métropolitaine .....	36
<b>5.</b>	Enjeux .....	37

# 1. Evolution générale de l'emploi

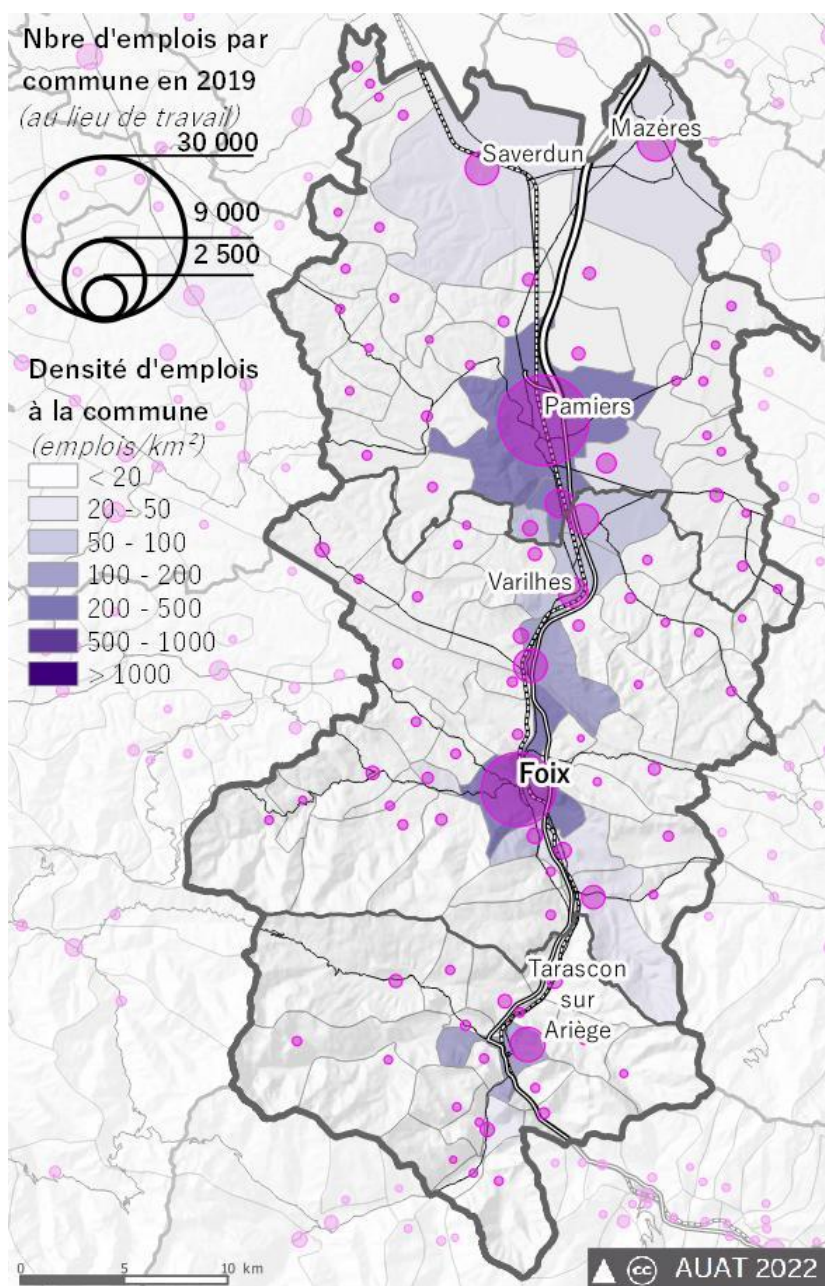
## 1.1. Une logique de vallée, confortée par la dynamique des emplois

### ( Un territoire bien pourvu en emploi

Avec 32 000 emplois, la Vallée de l'Ariège est globalement bien dotée en emplois. Cela représente en moyenne, à l'échelle du territoire, 2,49 habitants pour un emploi, ce qui est proche de la moyenne nationale (2,50) et la moyenne des intercommunalités comparables (moins de 20 000 emplois) étant de 3,40. Le territoire regroupe ainsi 58% des emplois du département.

La répartition géographique de ces emplois est néanmoins très contrastée à l'échelle de la Vallée de l'Ariège et induit de réelles différences entre territoires. Ainsi, plus de 50% des emplois se localisent à Pamiers et à Foix tandis que 75% des communes du territoire ne comptent que 6% de l'emploi total.

En effet, la distribution géographique de l'emploi s'inscrit dans la logique de vallée avec une concentration des activités, notamment les plus pourvoyeuses en emplois, dans les grands pôles urbains, mais aussi en suivant un gradient Nord-Sud, le long de la route nationale RN20, laquelle permet une accessibilité idéale pour les activités tournées vers l'extérieur du territoire, notamment vers la métropole toulousaine.



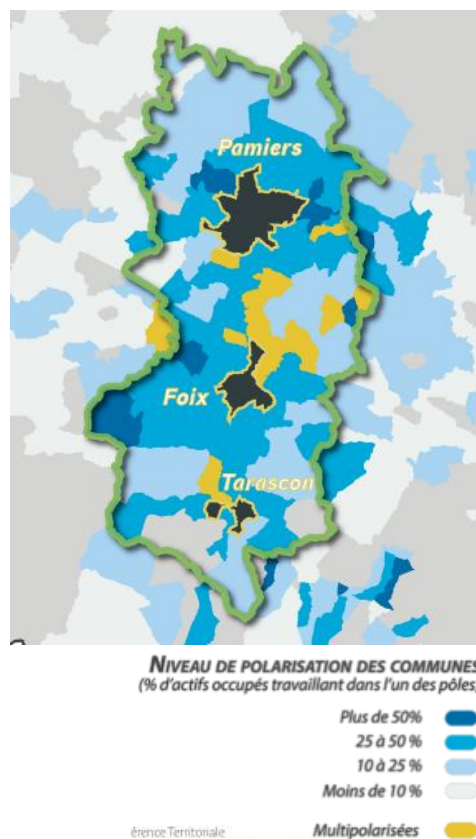
Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment. En 2021, le territoire de la Vallée de l'Ariège compte désormais 33 300 emplois.

### *( Une logique de vallée confortée par les mobilités domicile-travail*

La très forte polarisation de l'emploi et la périurbanisation qu'a connues le territoire ces dernières années expliquent la faible part des actifs travaillant dans leur commune de résidence (35%) et la part élevée de ceux travaillant au sein d'une autre commune du département (54%) ou de la région (11%).

La proximité réelle entre les grands pôles du territoire, notamment au regard de l'efficacité de dessertes proposées (par la RN20, par le tunnel de Foix...) ainsi que la topographie des lieux confortent des mobilités quotidiennes liées à l'emploi qui sont largement internes au territoire. 82% des actifs du territoire résident ainsi au sein de la vallée de l'Ariège.

Au-delà de cette logique, un lien fort avec le mirapicien existe, ainsi qu'avec la métropole toulousaine. Les habitants de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées sont également tournés pour partie vers les pôles d'activité de l'agglomération toulousaine ; le phénomène inverse est également constaté mais dans une proportion bien plus faible.



### *( Une dynamique économique portée par deux secteurs économiques complémentaires*

La vallée de l'Ariège bénéficie de deux dynamiques complémentaires qui lui permettent d'asseoir son développement économique.

D'un côté, L'agglomération Foix-Varilhes, pèse en matière d'emploi public : préfecture, enseignement supérieur, services administratifs, hôpital... De l'autre, la vallée compte 17 500 emplois salariés privés, au sein de petites entreprises à vocation résidentielle mais également de plus gros établissements dont l'activité est notamment tournée vers la sous-traitance aéronautique, l'automobile, les sciences du vivant, l'énergie, la filière du titane, etc.

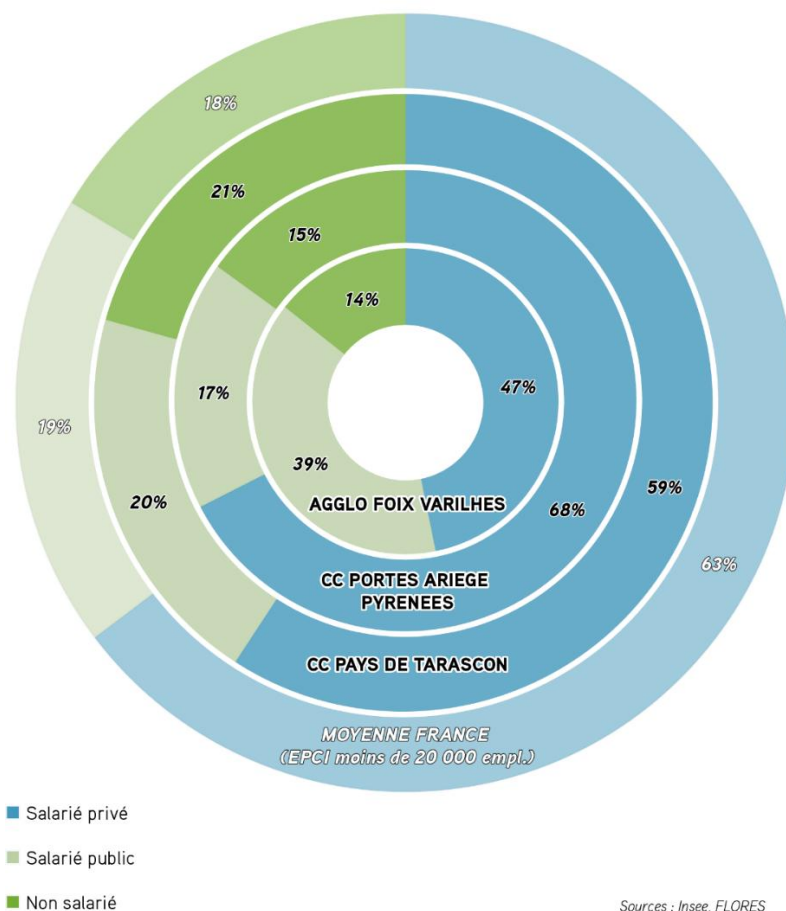
Cette particularité entraîne des profils économiques très contrastés d'une intercommunalité à l'autre : L'agglomération bénéficiant d'un fort poids de l'emploi public (39%, soit 20 points de plus qu'à l'échelle nationale) tandis que la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées est tirée par l'essor des entreprises privées (68% d'emploi salarié privé), en lien avec la proximité géographique et de filières du tissu économique toulousain.

Le Pays de Tarascon se situe, quant à lui, dans un entre-deux, avec 59% d'emplois salariés privés, 20% d'emploi public et 21% d'emploi non salarié, un taux élevé qui est lié à la faible taille des entreprises sur ce territoire.

Par ailleurs, alors que la sphère d'emploi privé est très sensible aux fluctuations du marché et donc aux crises économiques, l'emploi public constitue un « moteur » plus stable, qui limite la perte d'emplois du territoire dans les périodes de crise, même si sa dynamique n'est pas aussi forte que celle du secteur privé lors des périodes florissantes.

Cette caractéristique a permis au territoire de ne pas être trop marqué par la crise économique de 2008, à l'inverse du reste du département qui a connu une forte perte d'emplois à cette occasion. Sur la période 2008-2013, l'Ariège perdait ainsi 400 emplois quand la Vallée de l'Ariège en gagnait 600. Sur une période plus récente, la Vallée a même conforté sa dynamique de création d'emplois, tirant par là même les chiffres départementaux.

## STATUT DES EMPLOIS DE LA VALLEE DE L'ARIEGE EN 2019



Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment. Aussi, en 2023 le territoire compte 19 000 emplois salariés privés, autrement dit une évolution +1,3% d'emplois salariés privés par an entre 2018 et 2023 (Pamiers : +1,68% d'emplois salariés privé par an entre 2018-2023, Foix : +0,02%, Tarascon : -1,36%)

### *( Un gradient de répartition Nord-Sud, conforté par la dynamique d'emploi*

A l'instar de la plupart des autres villes moyennes de l'aire métropolitaine toulousaine, les pôles d'emplois de la Vallée de l'Ariège s'affirment ces dernières années en voyant leur nombre d'emplois augmenter. Le marché local du travail est peu perturbé par le marché du travail toulousain. Ils sont plutôt complémentaires, de sorte que ces villes moyennes affichent une dynamique propre et ne sont pas de simples « réservoirs d'actifs » à disposition du dynamisme toulousain.

Au sein même de la vallée, les spécificités territoriales du tissu économique influencent néanmoins fortement le dynamisme en matière de création d'emplois et la répartition géographique des emplois. En effet, si le nombre d'emplois s'est dernièrement renforcé sur le territoire, c'est de façon contrastée entre les trois intercommunalités.

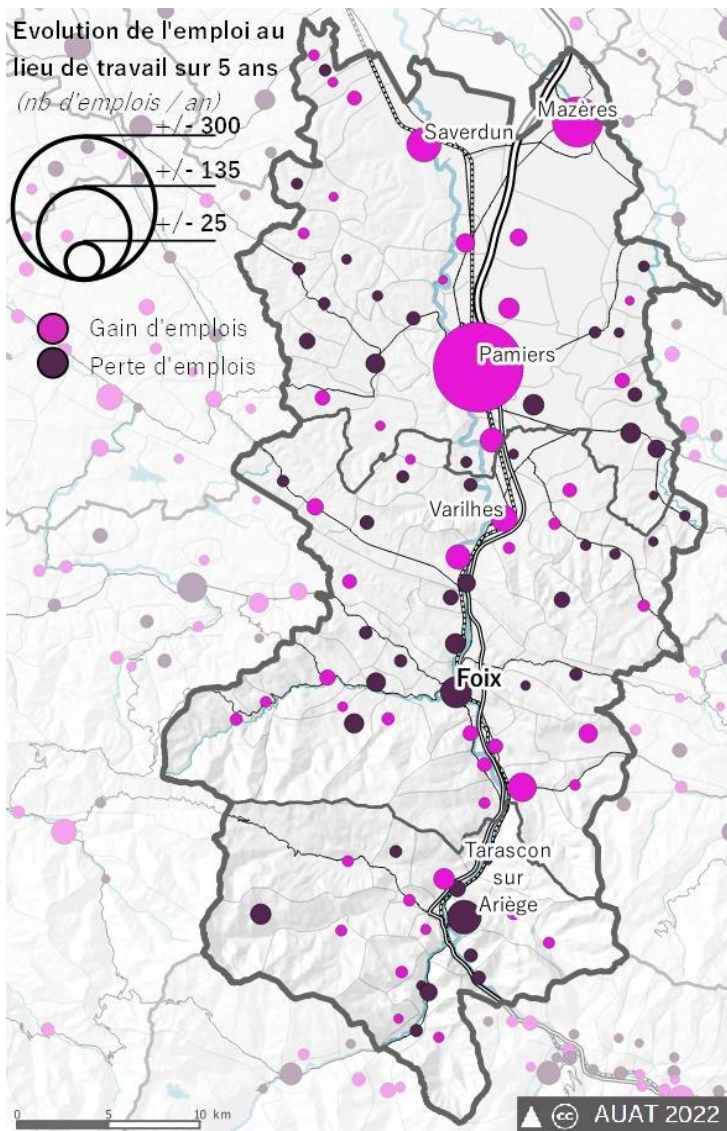
Entre 2015 et 2019, le gain d'emploi total de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées s'établit ainsi à 910 postes quand il est, dans le même temps, seulement de 50 postes pour L'agglo et que le Pays de Tarascon accuse un recul de 50 emplois.

Sur la même période, les gains d'emplois privés s'établissaient à 450 postes, masquant, outre la forte progression pour l'intercommunalité de Pamiers, un repli des emplois pour L'agglo et le Tarasconnais.

Le nord de la vallée présente ainsi la plus forte dynamique, portée par l'essor de l'emploi privé. Celui-ci, notamment l'emploi salarié privé, se recentre d'ailleurs sur le fond de la vallée et se renforce selon un gradient tourné vers l'agglomération toulousaine.

A l'opposé de cette dynamique, Foix, et de façon plus globale les communes distantes de la vallée ou situées au sud de celle-ci, perd des emplois salariés privés. L'importance de l'emploi public se renforce ainsi pour l'agglomération fuxéenne. Par ailleurs, le dynamisme de l'emploi public et de l'emploi non salarié est particulièrement important dans les communes distantes des grands pôles d'emploi (auto-entrepreneuriat, petites structures, emploi public).

Enfin, sur la période récente 2019-2021, on observe une accélération du développement de l'emploi privé sur le territoire, avec + 440 emplois par an. Si cette courte période rend compte de phénomènes conjoncturels, et donc à relativiser, notamment au regard de la récente crise de la Covid-19 (logique du « quoi qu'il en coûte »), elle tend à indiquer une progression forte de l'emploi salarié privé marquée sur le territoire, hormis le Tarasconnais qui présente une dynamique atone.



Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment. Cependant, l'emploi salarié privé a nettement augmenté sur le territoire : entre 2018 et 2023, ils représentent +1 180 emplois sur la Vallée d'Ariège soit +1% par an, notamment en raison du secteur de l'industrie. En effet, en 2023 le secteur compte 4 500 emplois, soit +144 emplois dans le secteur de l'industrie sur la Vallée d'Ariège depuis un an (+3,27%).

## 1.2. Des territoires aux caractéristiques économiques contrastées

### ( Des intercommunalités aux fonctions économiques spécifiques

L'activité au sein de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées est tournée en premier lieu vers l'administration publique (2 200 emplois, +300 entre 2008 et 2021), mais aussi vers les activités de fabrication (fortement représentées avec 1 900 emplois, notamment en industrie des matériaux et métallurgie, électronique, aéronautique et industrie tournée vers l'énergie), la santé et l'action sociale (1 800 emplois, +570 entre 2008 et 2018 soit la plus forte progression pour ce territoire) et les services de proximité.

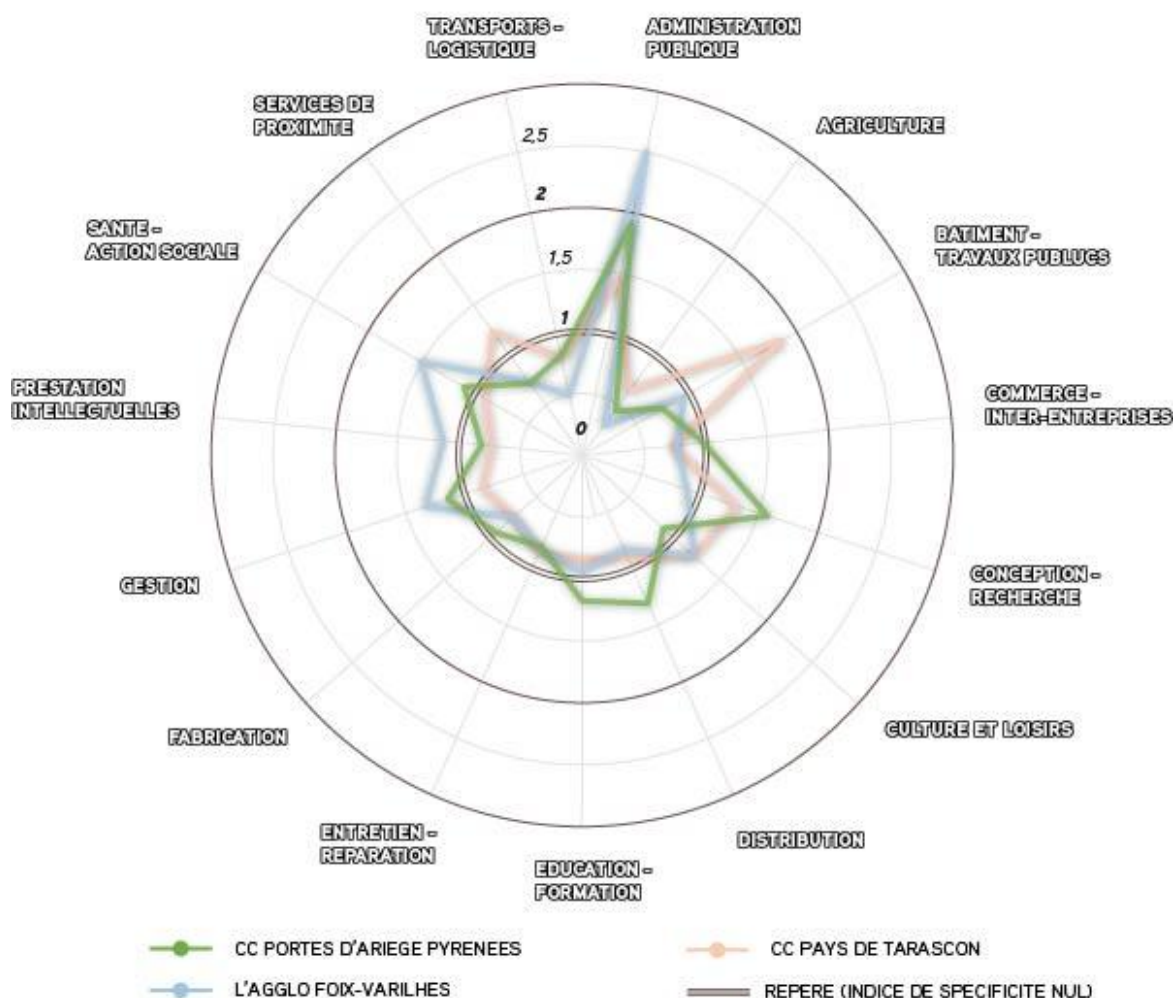
Les emplois au sein de L'agglomération sont également tournés vers l'administration publique (2 400 emplois), la santé et l'action sociale (2 100 emplois) et les fonctions support de gestion (1 700 emplois). Un profil qui est conforté, ces dernières années, par de forts gains d'emplois. Suivent les services de proximité (autour de 1 000 emplois), et le BTP mais avec des reculs marqués de l'emploi sur ces secteurs ces dernières années.

Enfin, pour le Pays de Tarascon, plus tourné vers une économie résidentielle, les services de proximité et le BTP arrivent en tête des fonctions économiques du territoire, avec respectivement 350 et 250 emplois, signant un profil économique bien différent de ses voisins plus au nord. Viennent ensuite les mêmes secteurs que pour les deux autres intercommunalités (administration, fabrication, santé et action sociale...).

Enfin, l'ensemble du territoire de la Vallée de l'Ariège bénéficie d'un tissu artisanal dense qui se localise de façon équilibrée avec la répartition démographique et urbaine puisque les pôles principaux suivent les bords de l'Ariège. Présent tant dans les pôles principaux que dans les communes périurbaines ou rurales, et trouvant place tant au sein de zones d'activités économiques qu'au cœur des tissus urbains, ce secteur reste très présent même s'il ne constitue pas, par essence, une activité spécifique pour une intercommunalité.

La mise en parallèle de ces caractéristiques avec celles de la moyenne française des intercommunalités comparables au regard du nombre d'emplois révèle les spécificités de ces tissus économiques.

### INDICE DE SPECIFICITE DES FONCTIONS ECONOMIQUES DES 3 INTERCOMMUNALITES DE LA VALLEE DE L'ARIEGE (EN 2021)



Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

## *( Artisanat : le boom de la micro-entreprise*

La Vallée de l'Ariège compte, en 2021, près de 3 000 établissements artisanaux, pour 3 600 actifs, des chiffres en forte progression. Le nombre d'établissements a augmenté de 23% en cinq ans et celui des actifs de 16% (principalement les métiers du textile, suivi des autres fabrications et des métiers du service). Le poids économique de l'artisanat a ainsi tendance à se renforcer, tant au sein de la vallée de l'Ariège que du département (autour de 15% des actifs).

Cette dynamique est sous-tendue par un nombre d'immatriculations en forte augmentation année après année (boom des micro-entreprises), la pandémie de la Covid-19 semblant même avoir accéléré cette tendance (passage d'environ 300 à 400 immatriculations annuelles à compter de 2021). Des immatriculations qui s'effectuent, par ailleurs, de plus en plus sous le régime micro fiscal-micro social que sous la forme du régime classique d'entreprise individuelle. On retrouve d'ailleurs les mêmes tendances de fond à l'échelle départementale et régionale. Pour la Vallée de l'Ariège, le nombre d'immatriculations dans l'alimentaire est stable, le secteur de la production a fortement augmenté (travail des métaux, textile, cuir, habillement, bois, ameublement...) tout comme celui des services et, dans une moindre mesure, du bâtiment.

Territorialement, cette progression des immatriculations profite principalement aux Portes d'Ariège Pyrénées (+60%), mais également à L'agglo Foix-Varilhes (+30%), en suivant le classique gradient Nord-Sud de dynamisme économique.

Si bon nombre de ces activités nouvelles se diffusent dans le tissu résidentiel, certaines appellent des besoins spécifiques, notamment en termes de localisation au sein de zones d'activités dédiées. Des besoins complémentaires à ceux exprimés par les entreprises déjà implantées sur le territoire et qui développent leur activité.

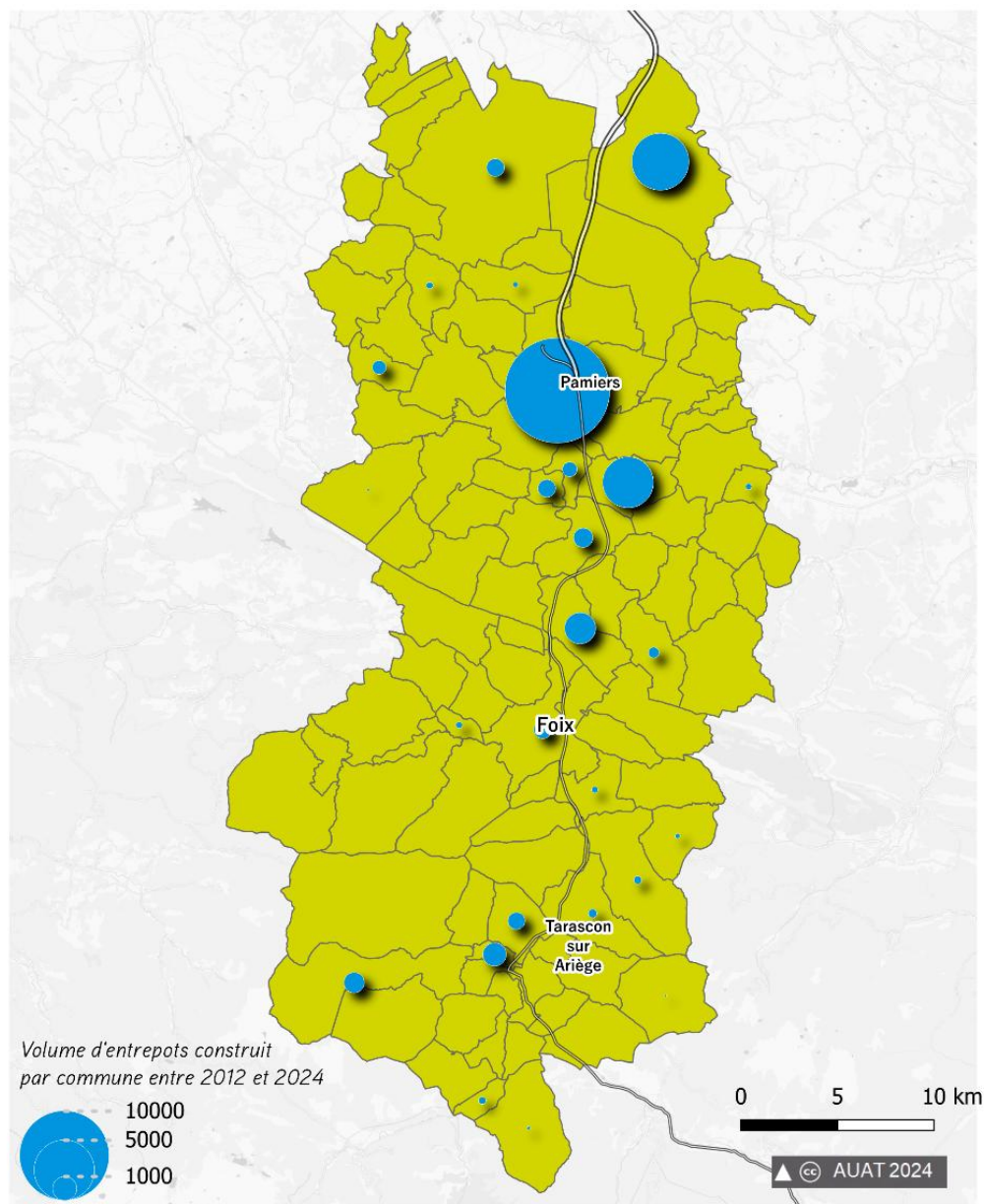
## *( Des activités logistiques en développement*

Les fonctions de production, de consommation et de services génèrent des besoins propres en logistique. Par son positionnement relativement excentré au sein du sud-ouest de la France, la Vallée de l'Ariège abrite une activité logistique concurrencée par les implantations logistiques péri-métropolitaines et notamment de nouvelles implantations logistiques qui se sont multipliées ces dernières années, comme à Baziège ou encore à Castelnaudary.

Ainsi, les entreprises de distribution et de transport logistique rassemblent près de 3 000 emplois, ce qui constitue une base d'emplois conséquente sur le territoire. Le secteur transport-logistique est d'ailleurs moteur dans la création d'emplois (+ 290 entre 2008 et 2018). Les activités de logistique et de transport rassemblent près de 1 200 emplois au sein de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées (soit 7,3% des emplois) où l'activité est fortement représentée, un chiffre qui s'est renforcé ces dernières années (+250 emplois) à l'inverse des territoires plus au Sud qui d'une part, présente un nombre d'emplois moindre, doublé d'une dynamique nulle, voire inverse en ce qui concerne L'agglo.

Ces activités logistiques présentent un fort impact sur le territoire, en termes d'implantation, de flux et de circulation, de conflits d'usage avec les autres activités urbaines, d'emploi, d'environnement, etc. Elles nécessitent des surfaces d'entrepôts conséquents qui, avec l'évolution des modes de consommation, ne cessent de croître. En outre, leur localisation constitue un enjeu fort en matière d'accessibilité. La chaîne foncière et immobilière associée à ces activités doit donc être organisée afin d'optimiser leur fonctionnement et leur évolution en matière d'approvisionnement, de stockage et de distribution mais aussi de gérer les externalités négatives associées.

## Volume d'entrepôts construit par commune entre 2012 et 2024 sur le territoire de la Vallée d'Ariège



Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

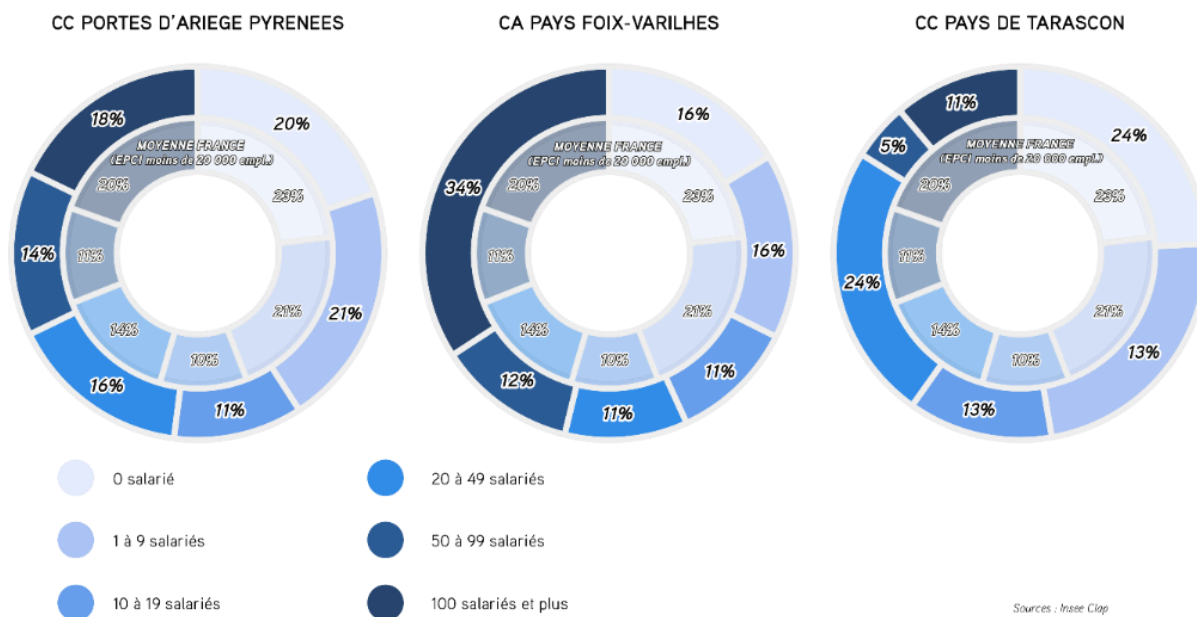
Une étude sur la logistique urbaine durable dans les petites villes a été réalisée en 2023 pour la DDT de l'Ariège met en avant plusieurs enjeux à l'échelle du territoire et des centres urbaines :

- La présence de la ZFE-m toulousaine pourrait avoir un impact sur le parc de véhicule en circulation sur le territoire du SCOT Vallée de l'Ariège.
- Quelques contraintes en termes de desserte du dernier kilomètre relevées (aires de livraison illégalement occupées ou à mettre en conformité par exemple) mais les opérations de livraisons se font sans difficulté ni impacts majeurs.
- Les impacts organisationnels liés aux évolutions à venir en termes de réglementation ou d'aménagement (piétonnisation sur Pamiers par exemple ? ...) seront à mesurer

*( Un tissu entrepreneurial reflet de ces disparités*

Ces contrastes se répercutent également sur la typologie du tissu entrepreneurial avec des entreprises d'envergure au sein de L'agglomération (principalement des grandes administrations publiques - université, collège-lycée Lakanal... - et quelques entreprises privées - Vitesco, Recaero, les Menuiseries Ariégeoises...), et à l'inverse des structures bien plus modestes, voire unipersonnelles dans 24% des cas pour le territoire tarasconnais (une part importante d'artisanat).

**RÉPARTITION DES EMPLOIS SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE**



Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

## 2. Focus sur des filières économiques dimensionnantes pour le territoire

### 2.1. L'agriculture, activité majeure du territoire

En complément des éléments de diagnostic présentés dans ce cahier, sont annexés :

- Le rapport de présentation des ateliers thématiques sur l'agriculture réalisé par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège [Cf. document 04-3a]
- La synthèse finale des ateliers thématiques sur l'agriculture du vendredi 18 novembre 2022 réalisée par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège [Cf. document 04-3b]
- Les fiches thématiques de consolidation du diagnostic agricole réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Ariège [Cf. document 04-3c]

Les éléments figurant dans cette partie sont en partie extraits des contributions de la Chambre d'agriculture de l'Ariège.

#### *( Les différents visages de l'agriculture*

Les climats, les reliefs et les sols ont amené les habitants à développer une agriculture différente selon les zones du territoire. Elle occupe aujourd'hui 42% des surfaces du territoire et contribue à en façonner l'identité, les paysages, l'histoire et la culture.

Le nord du territoire est ainsi majoritairement le siège des grandes cultures céréalières, produites de manière intensive, et plus ponctuellement de petits parcelles en polyculture, d'élevage et de prairies. En effet, l'agriculture ariégeoise, qui a toujours été tournée vers l'élevage ovin et bovin, a, depuis ces dernières décennies, grâce à la modernisation des systèmes agricoles, développé des cultures de céréales (blé et maïs) et d'oléagineux (tournesol, soja, colza). Ces cultures intensives se sont développées principalement sur les grausses des basses plaines de l'Hers et de l'Ariège. Ces terres de graviers et d'alluvions sont très riches et filtrantes ; elles ont un bon potentiel en situation irriguée et rassemblent beaucoup de grandes unités de maïs.

Le centre et le sud du territoire concentrent plutôt des petites exploitations en élevage et polyculture, ainsi que des activités de pastoralisme. La moyenne et la basse terrasse de la plaine ariégeoise, anciens marais, sont composées de boulbènes (ou limons). Drainés, ces sols ont permis le développement de l'agriculture ; mais plus pauvres malgré le développement de l'irrigation, ils ont conservé davantage de prairies, jachères et petits parcelles. Ces éléments rendent ces espaces plus favorables à la biodiversité. En effet, celle-ci est favorisée par la mosaïque de milieux, les réseaux de haies et fossés, les prairies encore présentes grâce aux exploitations d'élevage encore existantes.

Sur les coteaux, vallons et collines, dominant un système de polyculture-élevage ; c'est-à-dire la culture de plusieurs productions végétales (céréales, oléagineux, prairies...) associée à l'élevage bovin ou ovin, pour la production laitière ou la viande. Les parcelles cultivées se trouvent généralement en fond de vallons, laissant les pentes aux boisements. Les agriculteurs dans ces zones sont sensibles aux mesures agroenvironnementales, au non-labour, au non-usage systématique des produits phytosanitaires. Ces zones sont soumises à la déprise agricole, avec une fermeture progressive des espaces agricoles qui sont colonisés par l'enfrichement.

Enfin, l'agriculture de montagne est celle de l'élevage des ovins à viande. Les cultures nécessaires au bétail se font en fond de vallées, sur les parcelles des pourtours de villages. Ce sont des prairies de fauche, ne nécessitant pas de labours et utilisant la banque de graines du sol.

## ( Les pressions sur l'activité, entre artificialisation des sols et évolution des pratiques culturales

L'artificialisation des sols explique en partie la diminution de 10% de surface agricole entre 1970 et 2010, qui est plus élevée que celle observée à l'échelle départementale (7%) (cf. Cahier Foncier). Néanmoins, une autre part de cette perte provient de l'abandon global du pastoralisme au sein de ce territoire. Si de nombreuses parcelles pâturées ont été abandonnées, une partie d'entre elles ont, en revanche, été converties en terres arables depuis 1970. Une grande partie des exploitations agricoles se sont donc spécialisées vers les grandes cultures, au détriment de la polyculture-élevage.

Deux dynamiques se font donc face : la diminution du chargement en bétail et la diminution de surfaces labourées.

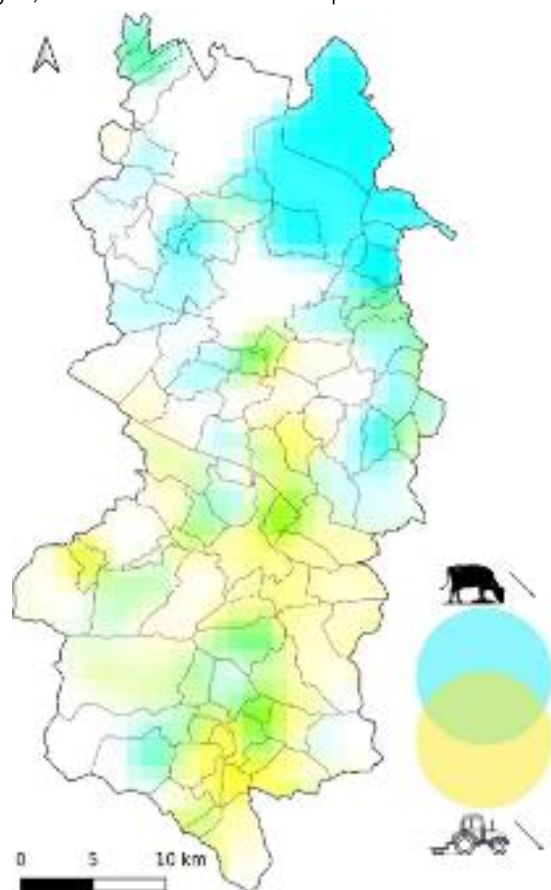
La diminution du chargement en bétail observée en plaine d'Ariège est due à la spécialisation des exploitations vers les grandes cultures. Il s'agit donc, dans ce secteur, d'une déprise de l'élevage et non de l'agriculture dans son ensemble. Au contraire, cette spécialisation est associée à une intensification des pratiques dans le secteur. Dans le piémont et en montagne, en revanche, cette diminution est à mettre en relation avec la cessation d'activité d'éleveurs, et dont le nombre de bêtes n'a pas été compensé par l'augmentation des cheptels des agriculteurs restants.

La diminution des surfaces labourées en montagne traduit une spécialisation des exploitations vers l'élevage. Dans les secteurs à fort dénivelé, l'activité pastorale est redescendue en altitude : diminution des surfaces labourées (en jaune sur la carte ci-contre) et diminution des pressions de pâturage (en bleu sur la carte) se juxtaposent ou se superposent (en vert sur la carte), les anciennes cultures ont été converties en prairies et les anciennes prairies, plus éloignées des villages, ont été abandonnées en partie.

L'augmentation de la proportion de surfaces labourées se situe quasi-exclusivement au nord du territoire. La plaine d'Ariège présente une topographie autorisant la mécanisation des travaux agricoles sur de grandes surfaces. Cette tendance sur la période étudiée est imputable à la spécialisation des exploitations du secteur vers les grandes cultures, et concerne l'ensemble des communes de manière assez homogène.

L'augmentation du chargement en bétail concerne, quant à lui, des secteurs beaucoup plus localisés hors du territoire de la Vallée de l'Ariège, principalement dans la zone de piémont et de montagne comme la vallée d'Orlu, les prairies du Puch dans le Donezan ou celles de basse altitude du Couserans. Un surpâturage des prairies à un moment clé du cycle de vie des espèces peu compromettre leur survie, mais cette augmentation récente de la pression de pâturage peut également être vu comme un atout pour maintenir ou restaurer des milieux ouverts dans le secteur. L'augmentation apparente de la pression de pâturage peut, en réalité, révéler une reprise de l'activité pastorale dans le secteur après une déprise antérieure à 1988.

Aux alentours de Saverdun, la hausse conjointe des surfaces labourées et du chargement en bétail indique que la polyculture-élevage a su être préservée. Si ce maintien a impliqué une intensification des pratiques, il a néanmoins permis de conserver une proportion importante de prairies permanentes dans le secteur, alors qu'elles ont nettement régressé en plaine d'Ariège au profit de prairies temporaires intégrées dans la rotation des cultures. Les systèmes de polyculture-élevage, qui ont évolué vers une



Mise en parallèle des diminutions de surfaces labourées entre 1970 et 2010, et du chargement en bétail entre 1988 et 2010.

Source : ANA-CEN Ariège

intensification de la production, sont donc à la fois des menaces potentielles, mais également des atouts pour entretenir les paysages bocagers favorables à la biodiversité locale.

Au regard de cette mosaïque des pratiques agricoles, quatre grands secteurs agricoles présentent des enjeux forts :

- les espaces agricoles à fort potentiel, situés au nord d'une ligne médiane passant entre Foix et Varilhès et englobant les secteurs de plaine et coteaux,
- les espaces pyrénéens menacés, au sud de cette même ligne médiane, et qui correspondent en majorité à des zones d'élevage en estive,
- des espaces agricoles intercalaires le long de l'axe fortement urbanisé Foix-Pamiers, où les activités agricoles sont sous tension en raison de l'urbanisation de ces espaces, même s'il s'agit de secteurs à enjeux (irrigables),
- des zones à enjeux spécifiques, en lien au Nord avec l'extension de la métropole toulousaine et près de Foix, dans la Barguillière (zone d'élevage productive mais fortement perturbée par la forte proximité des villes).

### *( Une agriculture productrice de valeur*

L'agriculture représente un moteur économique important de la Vallée de l'Ariège, en termes de production de valeur. Le total de la Production Brute Standard et des aides de la politique agricole commune sur le territoire de la Vallée de l'Ariège représente 60,4 M€, soit 37% de la valeur produite par l'agriculture à l'échelle du département. Le montant des aides de la politique agricole commune perçues par les exploitations représente un montant de 21,8 M€, dont près de 70% au bénéfice des exploitations typées élevage, ce qui met en évidence le caractère pastoral et « élevage » du territoire de la Vallée de l'Ariège.

Ces montants sont à mettre en comparaison du chiffre d'affaires de certaines entreprises du territoire, comme Recaero (23,9 M€ en 2020), Les Forges de Niaux (17 M€ en 2021) ou encore CMA Industry Tarascon (4,8 M€ en 2021).

Le territoire du département, comme celui du SCoT, a développé un écosystème agricole et alimentaire d'une grande modernité, répondant à beaucoup de critères agroécologiques. Deuxième département d'Occitanie pour les surfaces en agriculture biologique, l'Ariège fait également partie du top 10 des départements français en matière d'agriculteurs pratiquant les circuits courts, malgré une forte « spécialisation » en élevage et céréales.

Une des caractéristiques de la production du département, qui vaut également pour le territoire de la Vallée de l'Ariège, est la prédominance des filières longues, que ce soit en production céréalière ou animale, des filières qui présentent une valeur ajoutée relativement faible. Il existe néanmoins des valorisations différentes, plus rémunératrices mais encore confidentielles, en phase avec les aspirations sociétales de consommation « plus locale », allant de la vente directe au circuit court, adossées à des outils de vente collectifs ou à des outils de transformation structurants (abattoirs, salles de découpe, légumerie, etc.), sans lesquels ces valorisations ne pourraient être mises en œuvre.

Pourtant, l'équilibre de cet écosystème alimentaire est encore fragile, et surtout les impacts de ces circuits de commercialisation, très axés sur la vente directe, ne permettent pas d'entraîner une profonde transition alimentaire et agricole.

### *( Un secteur pourvoyeur d'emplois*

Avec près de 1 000 emplois, l'agriculture rassemble plus de 3,2% des emplois sur le territoire (INSEE, 2018), un taux proche de celui constaté à l'échelle de l'Occitanie, et supérieur au taux national. Le poids de l'agriculture ne peut néanmoins se résumer au seul emploi dans les exploitations agricoles, mais doit faire référence aux emplois de toute la filière agroalimentaire et de commerce de gros, bien qu'il n'y ait pas

toujours de lien direct entre ces segments et l'agriculture locale. Ainsi, selon une étude menée en 2009<sup>1</sup>, on estime que pour une exploitation créée, sont créés entre 0,4 et 2,3 emplois hors agriculture.

Outre la production de biens, le secteur agricole est un fort créateur d'emplois puisque 12,3% des actifs ayant un emploi<sup>2</sup> sur le territoire de la Vallée de l'Ariège travaillent dans le secteur agricole, soit 3 830 actifs<sup>3</sup> : 747 chefs d'exploitation, 127 cotisants solidaires et 2 956 salariés du secteur agricole (production et hors production). En 2018, au sein du territoire, les métiers de la transformation et de la commercialisation (dans la continuité de l'acte de production) représentaient ainsi 2 901 salariés. Par ailleurs, bien qu'entre 2010 et 2020 le nombre d'exploitations soit en repli de 791 à 689 exploitations (soit une perte de 13% des exploitations), le nombre d'équivalents temps plein de la production agricole était en hausse de + 19% sur la même période.

Pour autant, de l'emploi précaire peut se développer à travers le salariat agricole, notamment au regard de la multiplication des contrats pour un même salarié. Autre difficulté, en 2020, la moyenne d'âge des chefs d'exploitation est de 50 ans. 40% d'entre eux ont plus de 55 ans, soit 299 d'entre eux. C'est 60% de plus qu'en 2003. Ce constat du vieillissement des chefs d'exploitation est particulièrement marqué pour le Pays de Tarascon et met en évidence l'enjeu crucial de la sensibilisation des chefs d'exploitation à entamer une démarche de transmission suffisamment tôt compte-tenu du temps nécessaire pour trouver un repreneur. En effet, s'il existe une réelle dynamique d'installation en Ariège et sur le territoire de la Vallée de l'Ariège, ancrée dans la durée, en 2020, le taux de remplacement des chefs d'exploitation, bien que supérieur à celui de la région Occitanie, est insuffisant pour pallier les départs.

Parallèlement à ces dynamiques, il faut mentionner que la surface agricole utile déclarée au titre de la politique agricole commune a augmenté de 1 700 hectares entre 2006 et 2020. Pour autant, cette évolution apparaît plus liée à une plus large déclaration des surfaces exploitées qu'à une dynamique de reprise agricole sur le territoire.

### *( Et le bio, dans tout ça ?*

Le territoire de la Vallée de l'Ariège accueille 211 exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique sur les 721 du département. C'est 29% des exploitations du territoire et une forte augmentation ces cinq dernières années.

Néanmoins, les aides au maintien en agriculture biologique ont disparu de la nouvelle programmation de la politique agricole commune (à partir de 2024) et certains produits labélisés Agriculture Biologique ne trouvent pas aujourd'hui de réelle valorisation sur les marchés. Des dé-conversions d'exploitations sont donc à craindre, notamment au regard du contexte inflationniste actuel, notamment dans les filières avec des coûts de production significativement plus élevés en bio qu'en agriculture conventionnelle.

Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

<sup>1</sup> Chambre régionale d'agriculture de Normandie, L'emploi généré par l'agriculture en Basse-Normandie : quantification et description d'une méthode reproductible, Octobre 2009

<sup>2</sup> Calcul fait sur la base du nombre d'actifs ayant un emploi : Insee – données locales 2019

<sup>3</sup> Source : données MSA/traitement ODR-CRAO 2020

## 2.2. Une filière touristique porteuse d'avenir

### ( Une vocation touristique très diversifiée

Avec 2 400 emplois salariés, le tourisme compte pour 8% de l'emploi salarié départemental. Ce taux est de 6,6% en Occitanie et de seulement 3% en Haute-Garonne à titre de comparaison, et l'on estime que ce secteur génère plus d'emplois que l'aéronautique à l'échelle régionale.

L'agence de développement touristique de la Vallée de l'Ariège a révélé en janvier 2025 le Schéma Départemental de Développement du Tourisme et des loisirs, véritable feuille de route de la nouvelle stratégie départementale de développement du tourisme et des loisirs pour la période 2025-2030. Celle-ci repose sur 4 mots d'ordre constituant les axes stratégiques :

- Attractivité : Consolider collectivement l'attractivité de l'Ariège pour mieux rayonner :
  - o 1. Faire évoluer l'identité de la destination et la partager
  - o 2. Faire le pari de l'événementiel pour développer la notoriété du territoire
- Développement : Soutenir l'économie touristique Ariégeoise en accord avec les nouveaux défis d'un tourisme responsable pour durer :
  - o 3. Sécuriser les fondamentaux et garantir la qualité de l'expérience touristique
  - o 4. Accompagner la mise en tourisme des filières prioritaires et signature
- Efficacité : Mettre en place une gouvernance collective et efficiente pour performer ensemble :
  - o 5. Clarifier la gouvernance et favoriser la collaboration entre les acteurs à tous les niveaux
  - o 6. Rendre plus efficaces les actions d'accompagnement et les missions d'ingénierie à l'échelle départementale
  - o 7. Faire monter en compétence l'ensemble de l'écosystème
- Intégration : Fédérer pour faire du tourisme un levier pour le développement du « bien vivre en Ariège » :
  - o 8. Faire des habitants des acteurs du développement touristique ariégeois
  - o 9. Partager une vision commune de l'aménagement du territoire

Parmi les actions opérationnelles promues par ce document, peuvent-être citées :

- Accompagner les acteurs (publics ou privés) en matière d'aménagement et d'intégration paysagère, en lien avec les services urbanisme des EPCI, le SDIAU et le CAUE,
- Informer et sensibiliser les hébergements aux enjeux et à la réglementation de la rénovation thermique,
- Identifier les attentes et les besoins des acteurs de l'agritourisme pour développer leur activité touristique en vue d'établir une stratégie,
- Aménager les espaces soumis à des flux touristiques,
- Poursuivre les actions d'embellissement de villes et villages, des paysages et des aménagements urbains au travers des opérations façades, des opérations ardoises,
- Rédiger et diffuser un guide technique à destination des collectivités, en matière d'aménagement et d'intégration paysagère des projets (en lien avec les services du CD09 + CAUE + PNR,
- ...

Pour mettre en valeur cette filière, la Communauté de communes des Portes Ariège Pyrénées s'est dotée, en 2023, d'un Schéma de Développement Touristique construit autour de 3 axes :

- Structurer, coordonner et valoriser l'offre du territoire
- Accompagner les professionnels pour développer et conforter l'offre
- Animer, communiquer et promouvoir

Au sein de la Vallée de l'Ariège, l'attractivité touristique et de loisirs du territoire repose sur des vecteurs diversifiés tels que le patrimoine naturel et paysager (PNR des Pyrénées Ariégeoises, Massif du Plantaurel, grottes...), le patrimoine industriel et artisanal, le patrimoine architectural et bâti, la culture (château, l'Estive, musées, savoir-faire...), etc. L'activité touristique du territoire repose ainsi sur les activités de plein-air (randonnée pédestre pour plus de la moitié des touristes, via ferrata, escalade...), les cures thermales (spécificité ariégeoise, 7% du volume touristique), mais également des manifestations touristiques et culturelles et l'offre patrimoniale qui tendent globalement à renforcer leur fréquentation (courses cyclistes comme La Ronde de l'Isard, spectacle Foix terre d'histoire, Château de Foix, Forges de Pyrènes, Parc de la Préhistoire...).

En 2020 et 2021, les sites ont néanmoins été impactés par la crise sanitaire et ses périodes de confinement. Le nombre d'entrées s'affiche en baisse de 17% par rapport à la moyenne des trois dernières années.



### *( Une capacité d'hébergement se renforçant*

La capacité d'accueil touristique sur le territoire repose essentiellement sur le parc de résidences secondaires, particulièrement fort au sud de la Vallée de l'Ariège et notamment sur sa partie tarasconnaise. Ainsi, selon l'étude relative aux hébergements touristiques en Ariège, réalisée en 2023 pour le département, sur 183 700 lits touristiques que comptait le département en 2021, 128 270 reposaient sur les hébergements non-marchand. L'offre en hébergements marchands ne représentait donc que 22% de l'offre touristique. En comparaison, en 2016, l'offre touristique comptait 151 400 lits, dont 121 000 en hébergements non-marchand. L'offre marchande comptait alors pour 20% de l'offre. En conséquence, tant l'offre marchande que l'offre non marchande se sont renforcées sur la période à l'échelle départementale. Attention cependant à l'appréciation donnée de l'augmentation du parc de résidences secondaires qui peut, dans certains cas, masquer un phénomène d'inoccupation des logements.

A l'échelle de la Vallée de l'Ariège, en 2021, l'offre d'hébergement marchand de 8 230 lits représentait 23% de la capacité d'hébergement du département. Une offre pour près des deux tiers en hôtellerie de plein-air (+6 points depuis 2010), 12% en hôtellerie classique, 20% en résidences de tourisme et meublés et 5% en gîtes. Ces capacités d'hébergement constituent essentiellement une offre de montagne.

Le secteur a été fortement perturbé par la récente crise sanitaire liée à la Covid-19, ce qui rend difficile l'exploitation des derniers chiffres en termes de fréquentation. Avant celle-ci, la fréquentation des hôtels ariégeois était en hausse (258 000 nuitées en 2019 contre 245 000 en moyenne sur les cinq années précédentes), l'hôtellerie restait nettement moins plébiscitée qu'au niveau national (12% contre en moyenne 50% de la clientèle à l'échelle nationale). Sur ce point, il faut signaler l'ancienneté du parc hôtelier et son besoin de rénovation pour gagner en attractivité. Le parc d'hôtels constitue, en effet, une offre de moyenne gamme, jugée globalement insuffisante, non adaptée voire vieillissante pour le tourisme d'affaires. A l'inverse, l'hôtellerie de plein-air, plus économique, est privilégiée par 22% des touristes en Ariège, une proportion nettement supérieure à la moyenne nationale qui se situe à 9%. Les appartements équipés dans les résidences de tourisme, les gîtes, les chambres d'hôtes et surtout les meublés de tourisme étaient également privilégiés par les touristes en Ariège et représentent des structures en plein essor et plutôt de bonne qualité.

Enfin, le locatif sur les plateformes collaboratives a le vent en poupe. 5 100 annonces étaient dénombrées en 2021 sur les plateformes de location touristique recensées, pour 27 000 lits (soit +15% par rapport à 2020).

Une étude relative aux hébergements touristiques en Ariège, portée par le département de l'Ariège, permet de préciser à l'échelle de chaque intercommunalité les données ainsi que les enjeux.

## Capacité et type d'hébergement touristique par EPCI - Ariège



	Nombre de lits	Enjeux identifiés
Les Portes d'Ariège Pyrénées	1 923 lits <ul style="list-style-type: none"> <li>- 53 en hébergements insolites</li> <li>- 166 en chambres d'hôtes</li> <li>- 342 en meublés</li> <li>- 356 en hôtels</li> <li>- 1006 en hôtelleries de plein air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hôtellerie – absence d'offre haut de gamme</li> <li>- Manque d'hébergements de groupe &gt; 15 lits</li> <li>- Camping-car</li> </ul>

Le Schéma de développement touristique (SDT) des Portes d'Ariège Pyrénées incite le territoire à poursuivre une stratégie d'aide à l'immobilier et l'hébergement touristique. Les enjeux poursuivis par cette stratégie sont les suivants :

- Maintenir les lits touristiques
- Professionnaliser les acteurs et améliorer la qualité de l'offre
- Développer le tourisme en basse saison en attirant les clientèles du tourisme d'affaires et les camping-caristes.

	Nombre de lits	Enjeux identifiés
L'agglomération Foix-Varilhes	2 308 lits <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8 en hébergements insolites</li> <li>- 64 en refuge, gîte d'étape ou gîte de séjour</li> <li>- 131 en chambre d'hôtes</li> <li>- 438 en meublé</li> <li>- 467 en hôtel</li> <li>- 1 200 en hôtellerie de plein air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence entre hébergement touristique et habitat résidentiel – notamment en création de meublés et en commercialisation via les plateformes collaboratives</li> <li>- Hôtellerie – absence d'une offre centrale et de charme</li> <li>- Manque d'offre tourisme d'affaires et séminaires</li> </ul>

Le Pays de Tarascon	4 095 lits <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 en hébergement insolite</li> <li>- 96 en chambres d'hôtes</li> <li>- 158 en hôtel</li> <li>- 280 en résidence de tourisme, ou village vacances</li> <li>- 589 en meublé</li> <li>- 2 958 en hôtellerie de plein air</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticipation du projet de développement de la station thermale d'Ornolac-Ussat-les-Bains</li> </ul>
---------------------	---	--

## ( Un potentiel touristique à mieux exploiter

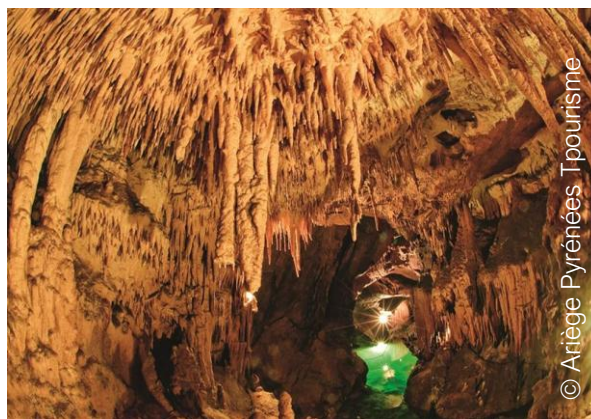
Le territoire concentre nombre d'espaces (fleuve Ariège et affluents, Piémont, Montagne, Lac de Labarre et de Mercus...) et de sites touristiques fortement connus et fréquentés localement mais accusant un faible rayonnement extérieur au territoire.

La clientèle est, par conséquent, largement régionale ou locale et excursionniste (loisirs de proximité), un facteur de faibles retombées économiques qui n'incitent pas aux investissements.

Les sites bénéficient généralement d'une bonne accessibilité par voies routières et autoroutières mais avec peu d'incitation au détour à partir des grandes voies de communication ou voies secondaires marquées par un défaut de signalétique.

Le territoire recèle, en effet, un fort potentiel « vert », « grande nature », restant trop confidentiel par manque de communication sur le sujet. La récente campagne "libre de ..." œuvre dans ce sens. Le territoire a également des atouts à faire valoir en matière de tourisme d'affaire (comme au Château de Longpré à Varilhes), approche qui constitue un levier de valorisation : ses productions, sa culture, son art de vivre... Le développement touristique de la Vallée de l'Ariège gagnerait en outre à être mieux pris en considération, notamment au travers de possibilités de développement de l'écotourisme, facteur fort d'attractivité.

Par ailleurs, ces dernières années, un établissement public à caractère industriel et commercial sur le périmètre de L'agglomération Foix-Varilhes a été créé afin de regrouper sous une même structure l'office de tourisme de Foix et les Forges de Pyrène. Cette structure a pour mission de promouvoir et développer l'offre touristique de L'agglomération. Elle permettra également, grâce à de nouvelles compétences, d'accroître la fréquentation et l'activité économique touristique et commerciale.



Le château de Foix, les Forges de Pyrène, le Parc de la Préhistoire ou encore le site thermal d'Ornolac-Ussat-les-Bains sont, en effet, des éléments identitaires du patrimoine ariégeois sur lesquels le territoire doit s'appuyer pour améliorer sa visibilité et son attractivité.

Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

## 2.3. Le bois, une ressource sous exploitée

### *( La multifonctionnalité de la forêt, un atout de poids pour la vallée*

La forêt est une source de richesse en termes écologiques : séquestration du carbone pour l'atténuation du changement climatique, protection de la qualité de l'eau, de l'air, fixation des sols... Elle est également appréciée par les promeneurs et les touristes, les naturalistes, les chasseurs, les mycologues, les vététistes... Dans nos sociétés de plus en plus urbaines, sa fonction récréative occupe, par ailleurs, une place croissante.

La forêt est aussi, et sans antagonisme, une richesse économique. Les propriétaires (publics ou privés), y trouvent une source de revenus, les entrepreneurs de travaux forestiers une rémunération et les professionnels en aval (scieurs, menuisiers, charpentiers et industriels) une matière première nécessaire à leurs activités. La filière bois regroupe ainsi l'ensemble des acteurs économiques qui participent aux activités de transformations successives de la matière première bois : de la forêt (sylviculture, abattage, transport) aux secteurs en plein développement de la construction, de l'énergie et de l'industrie papetière et de l'emballage.

Le Programme régional de la forêt et du bois (2019 – 2029) favorise ainsi une « gestion durable et adaptée » de la forêt répondant à ces fonctions écologiques, sociales et économiques. Il insiste non seulement sur la nécessité de ne pas surexploiter le milieu afin qu'il ne perde pas son potentiel, mais aussi sur l'importance de préserver, voire de restaurer le cas échéant, sa résilience pour faire face par exemple au changement climatique, aux risques de maladies, d'incendies, de tempêtes, etc.

### *( La filière bois, un fort potentiel de développement local*

Avec près de 250 000 hectares de forêt, l'Ariège est le premier département forestier de la région Occitanie. La Vallée de l'Ariège compte, quant à elle, environ 40 700 hectares de forêts, largement privées. Plus de la moitié du Tarasconnais et de L'agglo Foix-Varilhes sont couverts de forêts (11% pour la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées). Ce taux est d'ailleurs en augmentation, à la faveur de la déprise agricole en montagne et de la reconquête forestière.

La forêt est riche d'un patrimoine aux essences diversifiées comme le hêtre, le sapin, les chênes, le frêne, le merisier, le châtaignier... Pour autant, la récolte de bois est faible au regard de la production annuelle naturelle. Seulement un quart de celle-ci est prélevé chaque année, quand en Occitanie ce taux est de 50%. Ainsi, la filière compte seulement 400 emplois à temps plein (dont 240 pour le seul Pays de Foix-Varilhes et 120 pour le Tarasconnais).

### *Le bois énergie en fort développement*

Les stratégies du remplacement des cuves à fioul ont favorisé le développement important de l'utilisation du bois-énergie pour des entités collectives et industrielles. La Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées compte ainsi trois installations automatiques au bois-énergie soit une puissance installée de 950 kW pour une consommation annuelle de plus de 360 tonnes. L'Agglo compte, quant à elle, six installations automatiques au bois-énergie soit 20 900 kW installées pour une consommation de plus de 53 tonnes ainsi que deux plateformes de stockage de bois soit 875 tonnes stockables sur le territoire (un tiers en plaquettes, et deux tiers à destination de chaufferies mixtes bois). Leur approvisionnement est essentiellement local au regard du coût de transport relativement élevé en comparaison de la valeur de la matière première.

Par ailleurs, la consommation de bûches de chauffage par les particuliers représente une part significative de la récolte, naturellement en secteur de montagne. La caractérisation de cette récolte est néanmoins difficile car elle passe de façon minoritaire par des circuits de récolte professionnels et déclarés.

De plus, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'installation de chaudières au fioul ou au charbon n'est plus autorisée en raison de leur non-conformité à la nouvelle norme mise en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Cette mesure pourra inciter les particuliers à se tourner vers l'utilisation du bois. Surtout que cette énergie, ainsi que le granulé, sont proposés à des tarifs plus avantageux en comparaison aux

autres sources d'énergie (gaz, fuel, électricité). Le bois bénéficie d'une plus grande stabilité en raison de sa proximité.

## ( Plusieurs freins au développement clairement identifiés

### Les entreprises de la transformation du bois en difficulté

Les entreprises de l'amont de la filière bois sont souvent de très petite taille (micro-entreprises), souvent unipersonnelles. L'aval en revanche est le domaine de grandes entreprises. C'est lui qui « tire » le dynamisme de la filière.

Depuis les difficultés rencontrées en 2008/2009, l'activité des scieries s'est fortement repliée. Depuis 10 ans, le volume de bois sciés a diminué, notamment pour le hêtre dont la valorisation dépend aujourd'hui essentiellement de la filière bois bûche. L'essentiel des scieries sont de taille artisanale et exploitent de petits volumes de bois de dimension et d'essences variées et produisent souvent des sciages à façon. L'essentiel de leur production est représenté par des produits standardisés à faible valeur ajoutée (palettes, coffrages...).

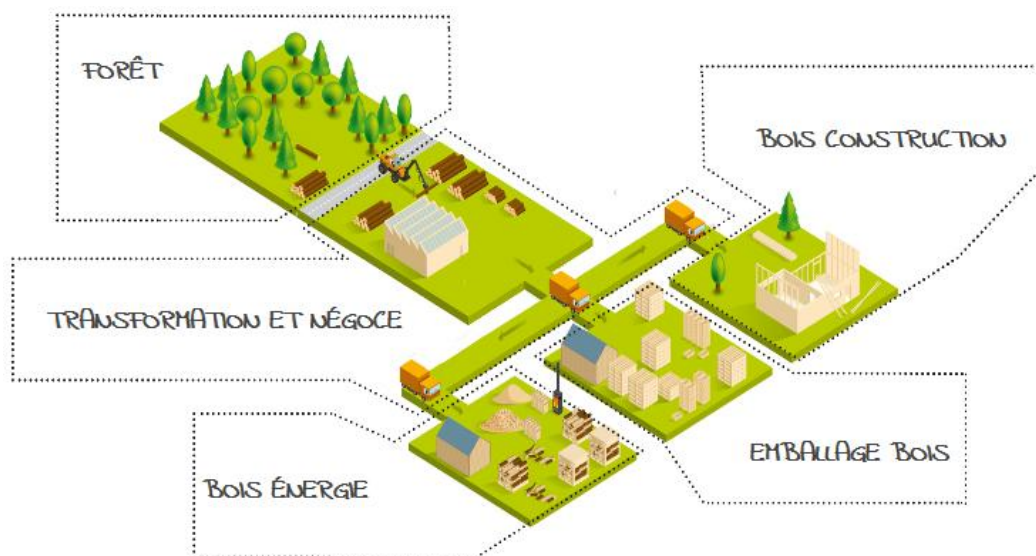
Une offre dissonante avec la demande des entreprises en aval qui recherchent des bois standardisés et finis (secs, rabotés...), et se fournissent donc loin, essentiellement en dehors de la région Occitanie. De la même façon, les utilisateurs finaux (constructeurs bois, menuisiers...) ont tendance à s'approvisionner en dehors de la région, faute de trouver à proximité un approvisionnement durable en bois techniques (bois collés, aboutés...).

Pendant plus années, la filière a enregistré une déstructuration, notamment au regard du manque de compétitivité des entreprises de première transformation. Cependant, le rachat par le groupe Monnet Sève du site de St Paul de Jarrat, et son projet d'extension, peuvent être source de regain.

### Une difficulté d'accès aux massifs

Sur le département de l'Ariège, on estime que 40 à 50% des forêts qui seraient potentiellement exploitables ne sont en fait pas accessibles, en raison de la déclivité, mais également de l'absence d'un réseau de desserte cohérent (routes forestières, places de dépôt) jusqu'aux sites de transformation qui permettraient d'accéder au mieux aux peuplements forestiers et d'en limiter les frais d'exploitation.

Cette desserte faciliterait également une mise en gestion des nombreuses forêts privées du secteur, qui appartiennent à de petits propriétaires. Ce morcellement de la propriété forestière privée participe d'ailleurs également aux difficultés d'exploitation de la forêt ariégeoise, pourtant productive et diversifiée. Des schémas de desserte forestière ont ainsi vu le jour (Massifs de Varilhes Ouest, de l'Arget, de Mondely, du Versant Nord du Fourcat...).



La filière bois (source : laforetbouge.fr)

Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

## 2.4. Des activités extractives de plus en plus prégnantes

Le territoire compte neuf carrières en exploitation pour une superficie de 683 ha autorisée par Arrêtés Préfectoraux (contre 590 ha lors de l'élaboration du précédent SCoT), dont sept carrières de granulats, une de minéraux industriels et une de pierres ornementales. L'exploitation est réalisée pour cinq d'entre elles dans les substrats alluvionnaires, tandis que les quatre autres sont des carrières de roches massives. La capacité de production autorisée est de 3 387 030 tonnes par an (contre 2 990 000 tonnes/an en 2010 et 3 490 000 t/an à partir de 2017).

L'activité extractive n'a pas connu de nouvelles autorisations d'exploiter au sein du territoire de la Vallée de l'Ariège ces dernières années, mais des extensions de périmètres ont été autorisées.

L'activité extractive prend part au développement économique local via 47 emplois directs, donnée URSAFF 2022 et des emplois indirects. En Occitanie, l'industrie des granulats génère plus de 4 000 emplois directs, auxquels s'ajoutent des postes indirects dans le transport, la maintenance ou encore la sous-traitance. En Ariège, où le secteur de la construction représente 12 % des établissements économiques, la filière dépend fortement des matériaux issus du territoire. L'utilisation de ressources locales pour alimenter les chantiers de routes ou de bâtiments vient réduire les coûts et l'empreinte carbone liée aux importations, et renforcer la compétitivité des entreprises du BTP (réduction des coûts).

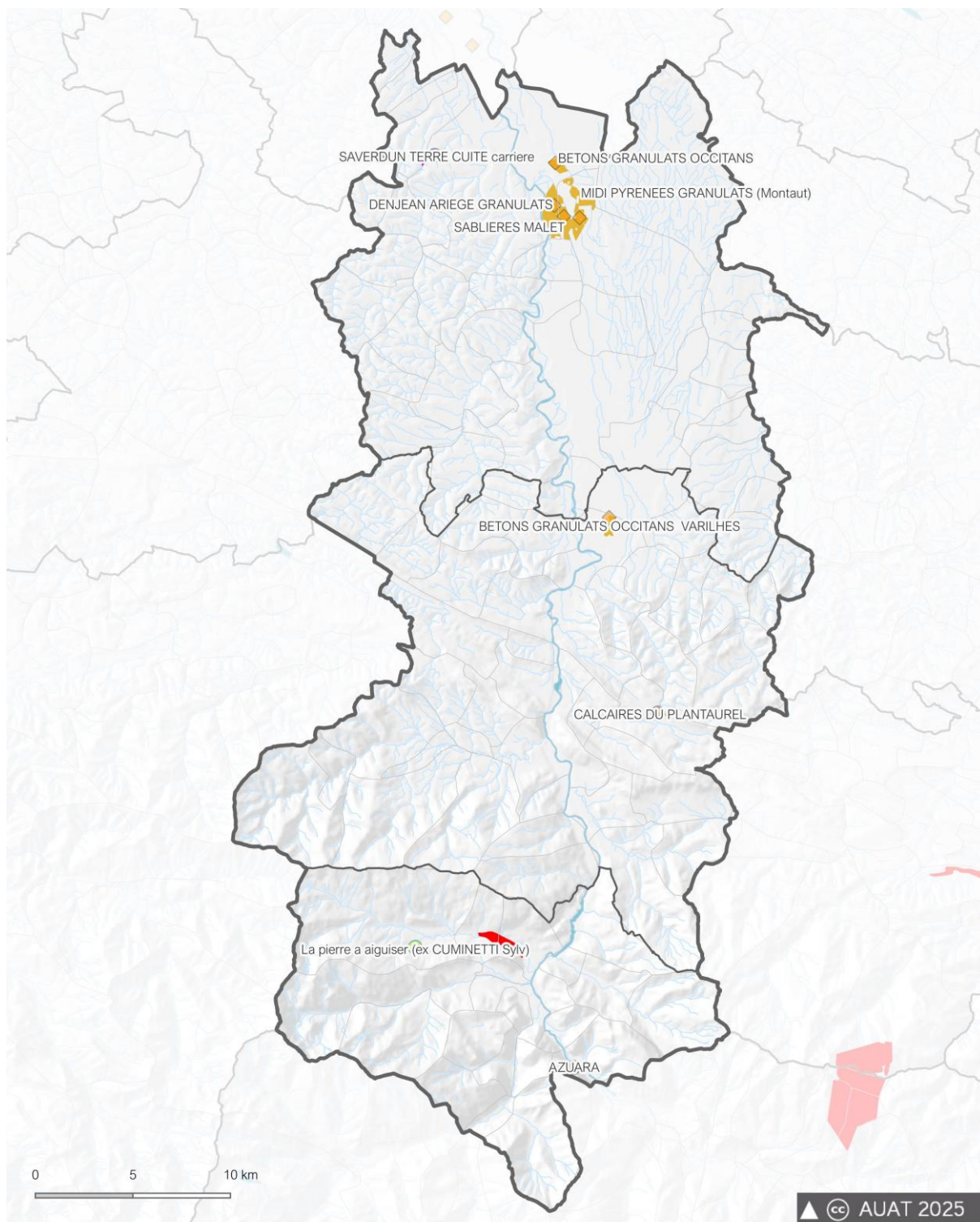


Si elle répond à un besoin en matériaux de construction, l'expansion de ces carrières (gravières principalement) est mal acceptée par des habitants et associations du territoire, qui reprochent de nombreux flux de poids-lourds et des impacts sur les nappes d'eau, l'activité agricole et la proximité des tissus urbanisés (poussières...).

Pour rappel, les carrières sont des Installations Classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et sont ainsi soumises au code de l'environnement. Cette législation vient encadrer les procédures de création, extension, la durée maximale d'autorisation, les règles de fonctionnement, de fermeture et d'obligation de remise en état du site avec garanties financières. L'autorisation d'exploitation est délivrée par Arrêté Préfectoral, après enquête publique et étude d'impact environnemental, qui précise les règles propres à l'activité autorisée. La DREAL a en charge la surveillance et le respect des prescriptions issues de ces arrêtés.

Cette activité est régie par le Schéma Régional des Carrières d'Occitanie, approuvé par Arrêté Préfectoral de la Région Occitanie le 16 février 2024, qui définit les nouvelles règles en matière d'implantation de carrières, de logistique mais aussi de gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières.

Le réaménagement des carrières après la fin d'exploitation présente un enjeu pour les territoires afin de reconquérir ces milieux et éviter la création de sites désaffectés. Selon les Arrêtés Préfectoraux d'exploitation, il est attendu différents types de renaturation (lacs, agriculture, boisements...), pouvant éventuellement être associés à la production d'énergie renouvelable.



Activités d'extraction de matériaux (source : BRGM et SRCO)

- ◆ Granulats Alluvions
- Pierres ornementales Roches massives
- Granulats Roches massives
- Gisements d'intérêt national
- Minéraux industriels Roches massives
- Gisements d'intérêt régional

## 2.5. Le déploiement des filières dédiées aux énergies renouvelables

Le Programme Territorial des Energies Renouvelable réalisé à l'échelle de la Vallée de l'Ariège est annexé au SCoT [Cf. pièce du SCoT n°10]

En 2019, la production d'énergie renouvelable sur le territoire du Syndicat de SCoT, productions domestiques et industrielles comprises, est de 672 GWh, soit 34% de la consommation actuelle du territoire. Dans le diagnostic du Plan Climat (2018), cette part s'élevait à 24%. On observe ainsi une hausse substantielle de la production EnR par rapport à la consommation en quelques années seulement, due en majorité au développement des énergies renouvelables thermiques (bois énergie, méthanisation). Cette hausse est due en majorité au développement des énergies renouvelables thermiques (bois énergie, méthanisation), venant compenser, en 2019, une fluctuation de l'énergie hydroélectrique, et une stagnation de la production solaire (ce qui ne sera plus le cas lors du bilan suivant étant donné le développement de centrales).

Les producteurs d'énergie renouvelable peuvent être les particuliers (avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou encore des pompes à chaleurs), les agriculteurs (avec la méthanisation, et également avec l'installation de panneaux solaires photovoltaïques), les sylviculteurs (avec le bois énergie), puis des groupements de partie prenantes tournés autour de l'hydroélectricité, de la méthanisation, du bois, de la géothermie et du solaire photovoltaïque. Une multitude d'entité peut donc être à la source de cette activité génératrice de revenus.

La filière qui marque l'actualité est l'agrivoltaïsme et l'installation de centrales au sol sur les terres agricoles. De nombreux projets apparaissent sur le territoire visant à concilier l'activité agricole et la production d'énergie solaire. Ces installations ne doivent ni dégrader la production agricole, ni diminuer les revenus issus de celle-ci. Cependant cette pratique fait débat sur le territoire de la Vallée de l'Ariège, en raison de leur impact sur le paysage. La vallée offre une vue plongeante vers le piémont pyrénéens, et l'installation de champs solaires viendrait la dénaturer et déformer le paysage. Certains agriculteurs et environnementalistes sont également inquiets des conséquences que cela pourrait avoir sur la qualité des sols sur le long terme.

### 3. L'armature commerciale de la Vallée

En complément des éléments de diagnostic présentés dans ce cahier, est annexée l'analyse commerciale de la Vallée de l'Ariège réalisée en juin 2022 par la CCI [Cf. document 04-3c].

#### 3.1. Un axe commercial central

Avec 1 440 commerces et services, 5 300 emplois et un niveau d'activité en progression de 7,3%, le tissu commercial est conséquent à l'échelle de la Vallée de l'Ariège.

L'appareil commercial est multipolarisé et organisé de façon « linéaire », sur les principales communes le long de la vallée de l'Ariège.

Avec près de 80% du niveau d'activité total, les pôles commerciaux de périphérie, localisés le long de l'ancienne RN20, sur les intercommunalités de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées et de L'agglo Foix-Varilhès, sont des acteurs majeurs du dynamisme commercial. Une majorité de ces pôles est structurée autour d'une locomotive alimentaire, hormis le pôle Pyrèsud à Pamiers et le pôle de Foix-Décathlon. Pour les centres-villes, la part d'activité alimentaire est structurée autour d'une pluralité de commerces de bouche. En non alimentaire, les pôles de Pamiers et de Foix-centre-ville et celui de Leclerc Saint-Jean du Falga (Zacom Mille Hommes) sont plus particulièrement spécialisés dans l'équipement de la personne tandis que les pôles de Pyreval et de Pyresud présentent une orientation sur l'équipement du foyer et la zone Foix-Décathlon une orientation culture/loisirs/jeux/sport.

Les centres-villes de Pamiers et Foix représentent, quant à eux, seulement 11,6% du niveau d'activité global.

En termes d'armature de l'offre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège, dans son analyse de l'offre et de la demande commerciale du territoire, a identifié le pôle appaméen (Pamiers/Saint-Jean-du-Falga/ La Tour-du-Crieu) comme premier pôle commercial, qui représente à lui seul près de la moitié du niveau d'activité de la Vallée de l'Ariège. On trouve ensuite le pôle fuxéen, puis des pôles commerciaux moins conséquents (Mazères, Saverdun, Varilhès/Verniolle et Tarascon sur Ariège) et enfin des pôles de proximité (Le Vernet, Les Pujols, Saint-Paul-de-Jarrat, Mercus, Saurat...).

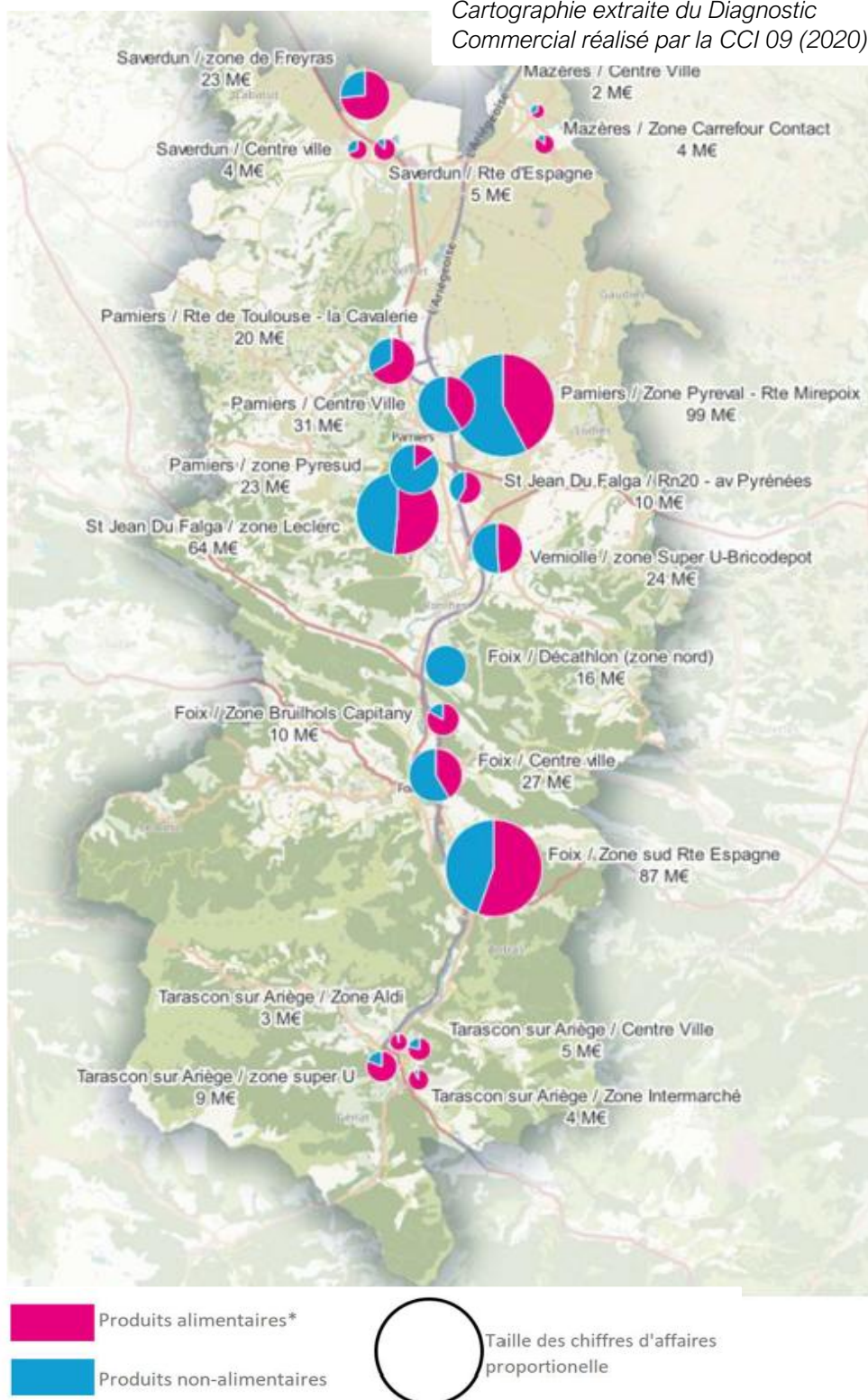
Il faut ainsi mentionner une forte disparité dans la configuration géographique de l'offre commerciale. En effet, 67 des 96 communes de la Vallée de l'Ariège ne présentent aucun commerce, ce qui pose, pour certains habitants, notamment ceux dépendants en matière de déplacements, la question de l'accès à l'offre commerciale de la vallée.

La répartition de l'offre commerciale suit des logiques différentes entre l'offre de commerces de proximité et les grandes surfaces. Les « petits » commerces (moins de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente) et les services commerciaux sont polarisés au sein des centralités urbaines des principales communes du territoire en proposant une offre complète et diversifiée sur les pôles urbains qui maillent la Vallée de l'Ariège. En dehors de ce chapelet de communes, allant de Saverdun à Tarascon-sur-Ariège, quelques centralités émergent, en premier lieu Mazères, mais aussi de manière plus secondaire, La Tour-du-Crieu, Saint-Pierre-de-Rivière, Saint-Paul-de-Jarrat ou encore Les Pujols. Ces dernières répondent à des besoins du quotidien à l'échelle de bassin de vie locaux.

En contrepoint, l'offre commerciale de plus de 300 m<sup>2</sup> de surface de vente, autrement appelée offre de grandes surfaces, est concentrée sur les espaces périphériques de quelques communes. Elles représentent une surface cumulée de près de 110 000 m<sup>2</sup> dont 36 % dédiés à l'alimentaire (supermarchés, discount, bio...). La commune de Pamiers est le plus gros pourvoyeur avec 47 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente cumulées (42% de l'offre) qui se répartissent en différents pôles commerciaux périphériques situés aux entrées nord, est et sud de la ville. Sur ce dernier site, la continuité avec l'offre de grandes surfaces de la commune de Saint-Jean-du-Falga, qui accueillent 13 000 m<sup>2</sup> de grandes surfaces, est à noter. Avec 23 000 m<sup>2</sup> soit 21% de l'offre, la commune de Foix est le deuxième pôle de l'agglomération pour cette typologie commerciale, ce qui lui confère un rayonnement qui dépasse son strict bassin de vie. A l'échelon plus local, Tarascon-sur-Ariège et Saverdun, avec respectivement 6 000 et 8 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente, répondent aux besoins hebdomadaires des habitants du territoire.

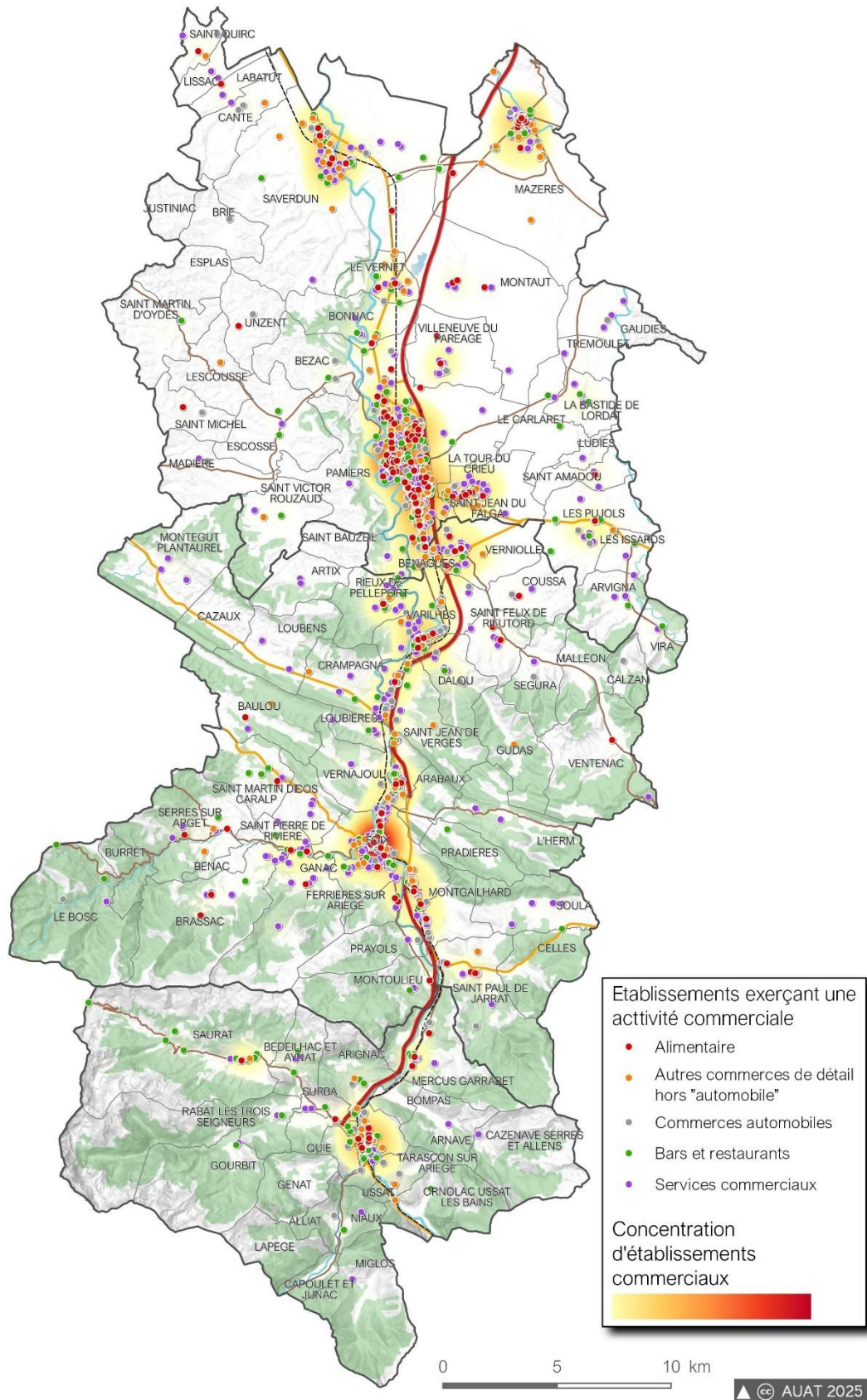
En complément avec l'offre de foires et marchés qui participent à l'animation et l'attractivité territoriale, cette armature commerciale apparaît complète et diversifiée.

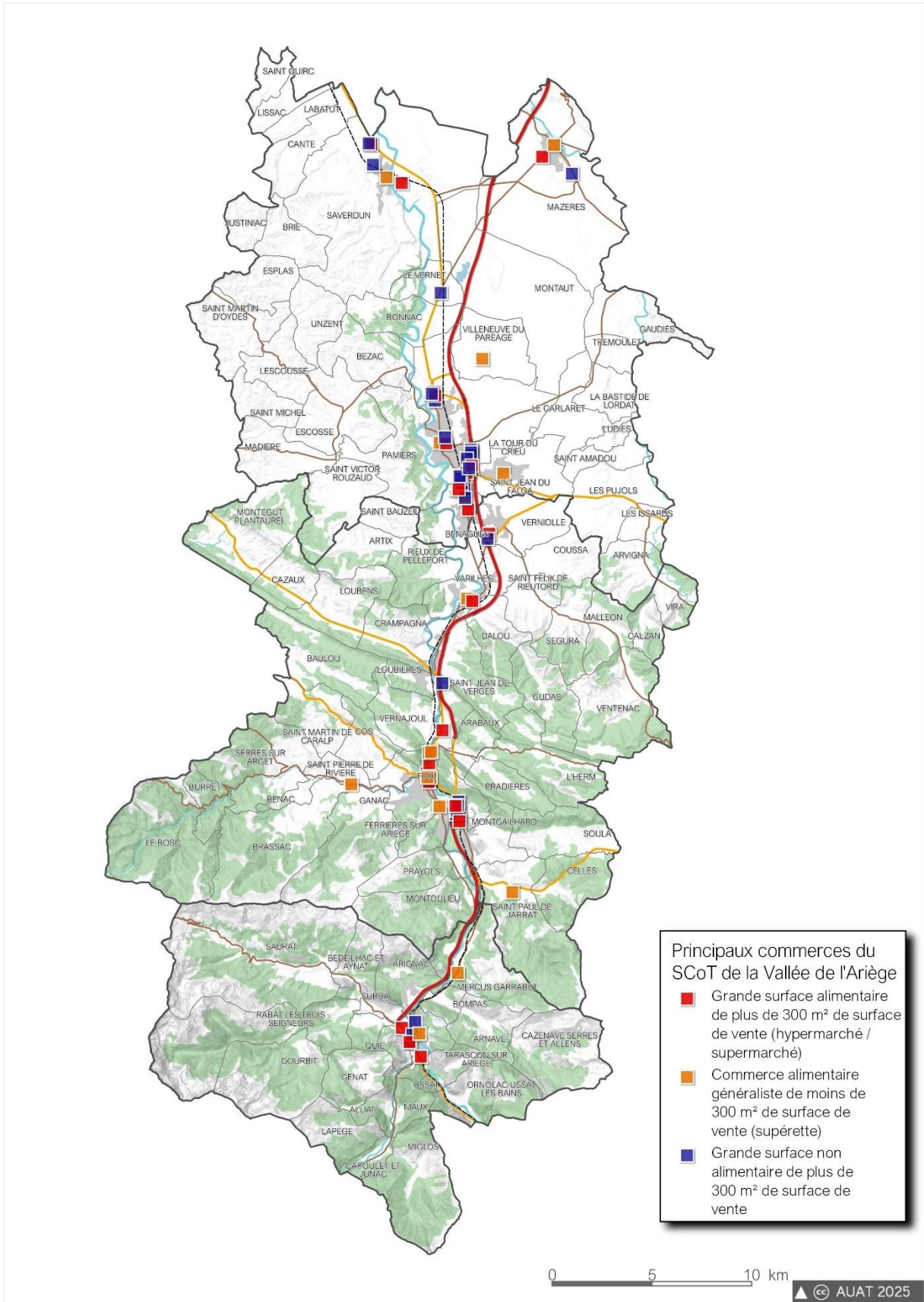
Cartographie extraite du Diagnostic Commercial réalisé par la CCI 09 (2020)

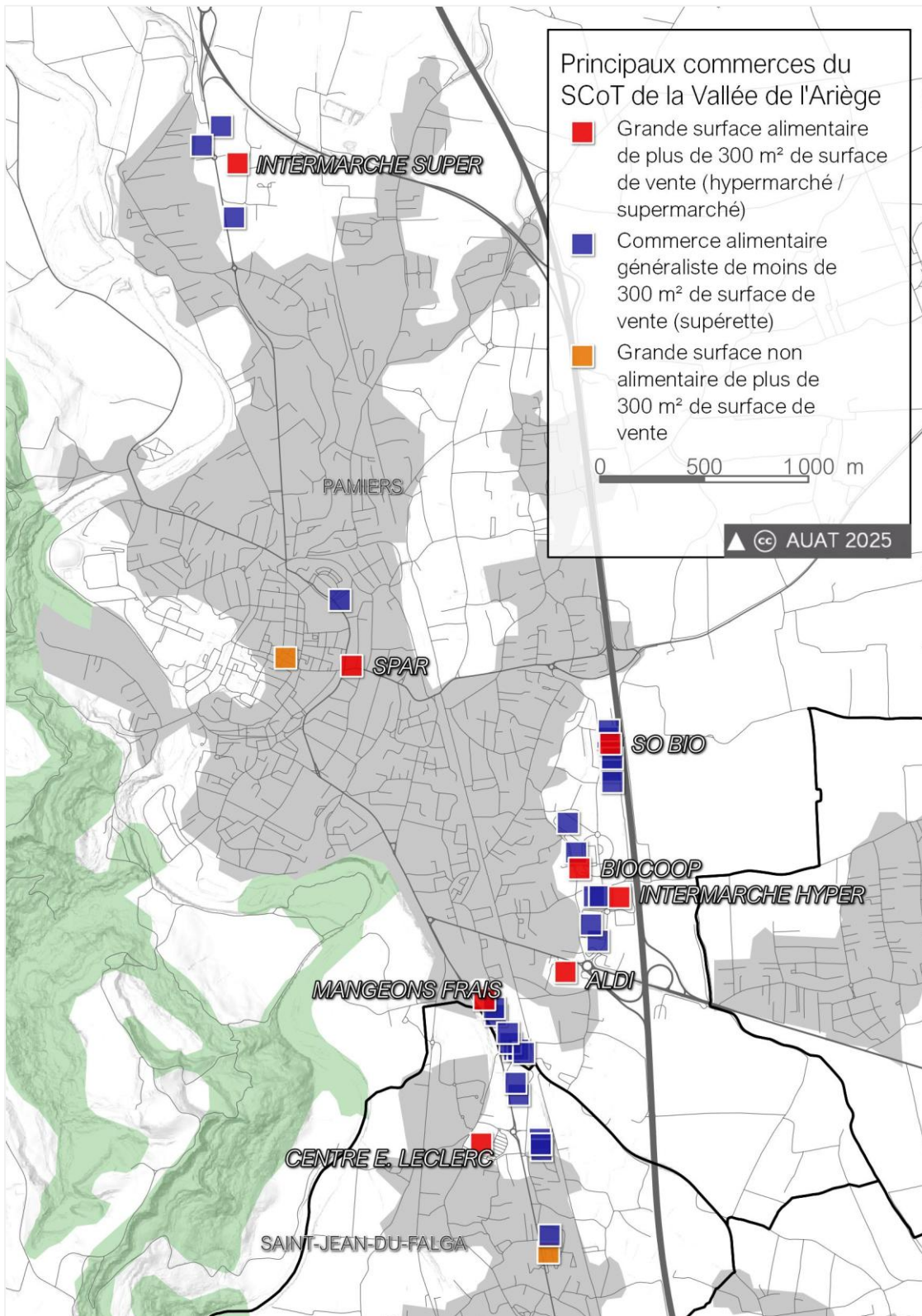


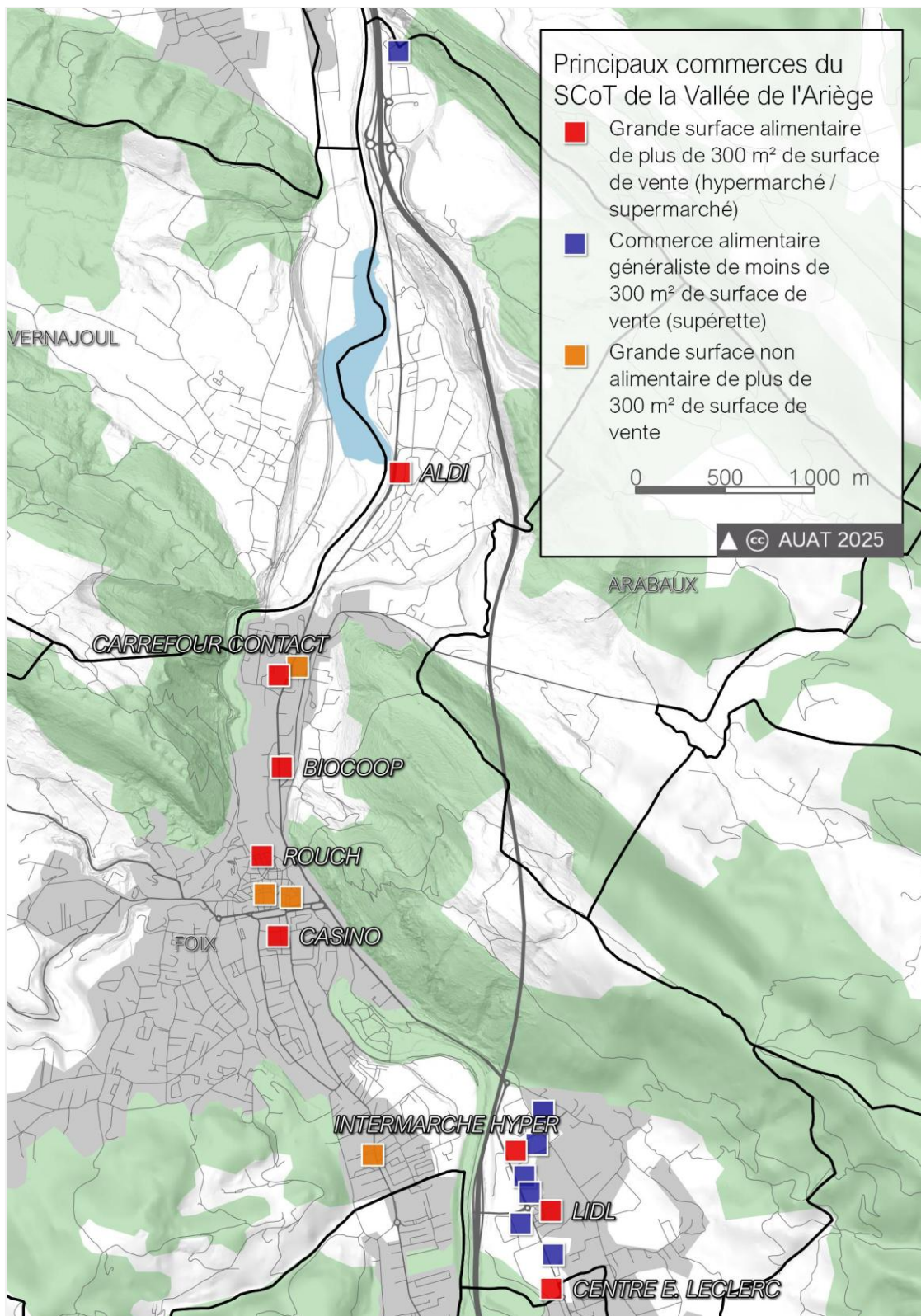
\* Y compris droguerie, hygiène

Source : CCI Occitanie, étude sur les comportements d'achats des ménages en Occitanie – 2020,2014 (AID Observatoire)









Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

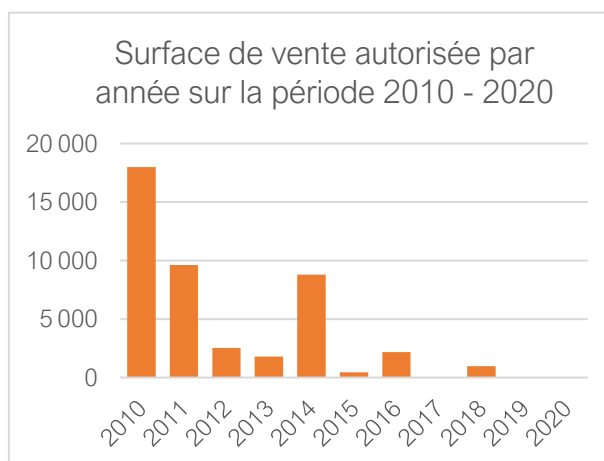
## 3.2. Une demande satisfaite, mais en évolution

### ( Une offre qui répond aux besoins des habitants

Du fait de l'étendue de la zone de chalandise de la Vallée de l'Ariège (qui s'étend bien au-delà du périmètre du SCoT), de la progression de la vente en ligne, et d'une offre commerciale dense et diversifiée, les habitants ont rarement besoin de quitter leur zone de résidence pour répondre à leurs besoins d'achat. De ce fait, l'offre apparaît globalement satisfaisante sur le territoire.

Si l'ensemble des formes de distribution est représenté, on constate une prépondérance de la part des grandes et moyennes surfaces (69%, 115 000 m<sup>2</sup> de surfaces de vente, soit 1,44 m<sup>2</sup> par habitant, contre 0,9 à l'échelle nationale). C'est ainsi que, depuis 2015, peu de nouvelles grandes surfaces commerciales ont été autorisées sur le territoire (principalement des extensions de surfaces préexistantes). La part du commerce de moins de 300 m<sup>2</sup> (20%) est quasi similaire à celle observée au plan départemental et régional (21%).

Néanmoins, cette offre doit évoluer pour gagner en positionnement, lisibilité, repérabilité, et s'adapter notamment par le remembrement de certaines cellules commerciales. La maîtrise du développement commercial futur (organisation spatiale équilibrée commerciale, renouvellement, remaniement, mutualisation des espaces de stationnement, facteurs de commercialité comme la qualité des espaces publics) est également à orchestrer par les politiques publiques.



### ( Une évolution des pratiques d'achat

La forte présence des grandes et moyennes surfaces (alimentaire et non alimentaire) répond à des pratiques d'achats largement tournées vers ce format commercial, notamment par le biais des drives. Neuf drives alimentaires ont ainsi ouvert sur le territoire, principalement au sein des grands pôles commerciaux (Pamiers, Foix, Tarascon-sur-Ariège, Saint-Jean-du-Falga, Verniolle), dont un seul « déporté » (E. Leclerc), les autres étant accolés à des grandes surfaces commerciales existantes. Le dernier Drive s'est développé en 2023, sur le territoire de Tarascon-sur-Ariège. Sur le périmètre de la Vallée de l'Ariège, comme au niveau national, le modèle de Drive déporté ne semble plus être le format privilégié par les enseignes.

Pour autant, on observe une relative désaffection pour les très grandes surfaces commerciales, notamment alimentaires et d'équipement de la maison, au profit d'un retour vers des formats plus petits, plus en lien avec les centralités urbaines. Cet élément augure donc d'un développement moindre des grandes surfaces à l'avenir, en raison d'une évolution des comportements d'achat, tout spécifiquement sur le commerce alimentaire.

Parallèlement, le commerce traditionnel se maintient et les marchés et commerces en circuits courts s'affichent en progression. Ceux-ci représentent aujourd'hui 10% de la dépense en produits frais, une progression de 33% entre 2014 et 2020 (+5,5 M€).

Par ailleurs, le montant des dépenses en ligne, qui représente 11% des ventes (hors alimentaire), a crû de 56% entre 2014 et 2020 (+14,3 M€). La vente en ligne progresse en effet sur de nombreux secteurs jusqu'alors « réservés » au commerce physique (électroménager, bricolage-jardinerie, mobilier-déco, jeux-jouets, sport, optique). La logistique du dernier kilomètre, permettant à la marchandise de parvenir à son destinataire final (un point de vente, une entreprise, le consommateur lui-même...), prend ainsi de l'ampleur avec l'évolution des modes de consommation.

En définitive, on observe ainsi une évolution de la fréquentation des circuits de distribution avec une part croissante de la vente en ligne et des marchés et circuits courts principalement, le tout au détriment des hypermarchés.

Ceci pose la question de l'équilibre de l'offre commerciale dans sa répartition entre grands pôles composés de grandes surfaces, espaces commerciaux de centre-ville et espaces « intermédiaires », relocalisés sur les axes de déplacement en périphérie du tissu urbain.

Aujourd'hui, plusieurs initiatives visent ainsi à renforcer et diversifier l'offre commerciale et de services existante. Des actions de revitalisation sont déjà engagées dans le centre-ville de Foix dans le cadre du contrat de ville ou encore de l'opération collective menée au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). D'autres études et opérations sont menées dans le cadre du plan national Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation de Territoire, ou encore de l'appel à projets Bourgs-Centres soutenus par la Région Occitanie (Varilhes, Verniolle, Saint-Jean-de-Verges, Mazères – Saverdun et Tarascon-sur-Ariège notamment). Également, la Région a mis en place l'outil FOCCAL, qui propose une offre immobilière adaptée aux moyens des commerçants et des artisans. La ville de Foix fait partie des 17 territoires rencontrés pour bâtir le premier programme d'actions.

La traduction des enjeux en matière de « petit commerce » reste néanmoins partielle (périmètres de centralités commerciales, espaces intermédiaires, entrées de ville). Ces questions trouvent toutefois une réponse par le biais de dispositifs opérationnels évoqués ci-dessus, via l'action des managers de centre-ville, dans le cadre des démarches ANRU, politique de la ville (Foix, Pamiers), ou encore Bourgs-Centres sous l'impulsion régionale (comme à Tarascon-sur-Ariège, Mazères ou Saverdun), et autres sites patrimoniaux remarquables.

Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

## 4. Les ZAE, entre besoins endogènes et captation du desserrement économique toulousain

### 4.1. Une offre économique diversifiée et conséquente

L'axe de l'A66 et de la RN20 structure une part importante de l'offre économique territoriale du département de l'Ariège : 26 zones d'activités économiques au total pour 57 à l'échelle du département.

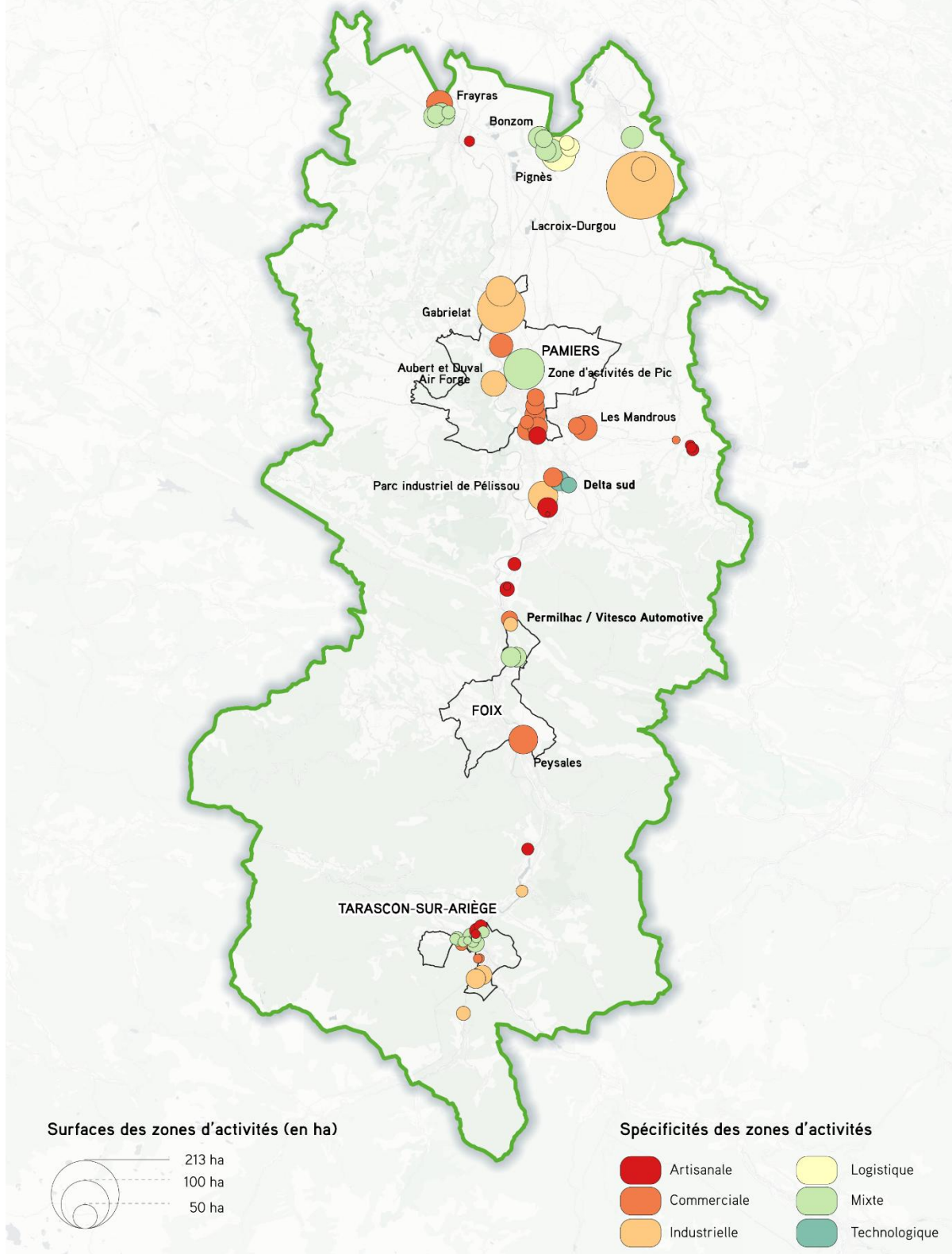
Cette localisation met en évidence la relative concentration des parcs d'activités (dont les plus importants) le long de la vallée de l'Ariège (75% des zones sont situées à proximité de l'axe RN20/A66), au nord de Foix (triangle Pamiers-Verniolle-Varilhes) et sur les principaux pôles d'emplois que sont Foix et Pamiers.

Les parcs les plus importants en superficie se situent au Nord, dans la plaine, sur les communes de Mazères (parc d'activités technologiques Lacroix-Durgou et parc d'activités logistiques Bonzom), Pamiers (parc d'activités industrielles de Pic et parc d'activités mixtes Gabriélat) et Saverdun (parc d'activités mixtes Les Avocats et parc d'activités mixtes Les Pignès) ainsi que sur les communes de Varilhes et Verniolle (parc technologique, artisanal, commercial de Delta Sud, demain Industriel). L'aménagement de l'A66 en 2002 et le positionnement stratégique de ce territoire ont entraîné le développement d'une offre mixte (logistique, transports, industrielle). Toutefois, son dynamisme ne repose pas uniquement sur l'accueil de « nouvelles » entreprises. Cette offre récente génère également des mouvements intra-départementaux pour des entreprises locales qui souhaitent se développer (cas de MAP, par exemple).

À Pamiers, la principale entreprise, Aubert & Duval, dispose de son propre site d'activité à quelques encablures du centre ancien. La zone de Gabriélat, d'une superficie de 100 hectares, en cours d'aménagement de sa deuxième tranche, située à l'entrée nord de la ville, accueille l'entreprise Forges de niaux. Cette zone dispose encore d'une trentaine d'hectares disponibles. Très ancienne, la zone d'activités de Pic (environ 65 hectares), à vocation industrielle et BTP, est enserrée au sein du tissu résidentiel. Les autres zones d'activités appaméennes ont une vocation essentiellement commerciale. L'ensemble Chandelet, Canounges, la Bouriette et Pyresud constitue la plus grande polarité commerciale de l'Ariège. Son développement rapide – en appui de la zone commerciale de Saint-Jean-du-Falga - a largement contribué à la paupérisation du centre-ville de Pamiers, dont la sortie de situations de vacance commerciale reste prioritaire. Une politique commerciale de reconquête de la centralité est en cours de déploiement au travers de divers dispositifs (Opération de Revitalisation de Territoires, Bourg Centre, mise en place d'un périmètre de sauvegarde commerciale, etc.).

Au sein de l'agglomération Foix-Varilhes, un site technologique, Delta Sud, accueille de grandes entreprises industrielles du département et de la région (Recaero, Biomérieux, Aria...). Ce site a fait l'objet d'un projet d'extension de 7 hectares (Escoubétou 2), en cours de commercialisation, afin que la collectivité dispose d'un foncier susceptible d'accueillir de nouvelles entreprises ainsi que les services techniques de l'agglomération. Un autre projet en cours d'aménagement à Varilhes (Pélistou – au travers d'un parc d'activités industrielles) a vocation également à doter le territoire de nouvelles réserves foncières pour l'accueil d'entreprises industrielles et le développement d'entreprises existantes. Les dernières acquisitions foncières ont été finalisées en 2019 par l'Agglo avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie. Le site de Permillhac, à l'entrée nord de Foix, héberge l'entreprise Vitesco Technologies (ex-Continental Automotiv).

## Zones d'activités économiques de la Vallée de l'Ariège



Cette zone dispose encore de disponibilités foncières, en cours d'aménagement et de commercialisation. Pour l'accueil des activités artisanales, L'agglomération privilégie les zones de Patau et de Joulieu (installation récente du siège d'ENEDIS).

La zone commerciale de Peysales, au sud de Foix, peu qualitative, fait l'objet de nombreuses études d'aménagement et de requalification. La volonté de l'agglomération est de proposer sur cette zone une offre commerciale complémentaire et non concurrentielle à celle du centre ancien de Foix.

Deux des zones décrites bénéficient d'une labellisation régionale « OZE » (Occitanie Zones Economiques) : Gabriélat à Pamiers et Delta Sud sur Verniolle. Ces sites d'activités s'accompagnent d'une offre immobilière (hôtel d'entreprises, pépinière) proposant des bureaux à la location, des plateformes technologiques, des salles de réunion, des activités de restauration et un accès au réseau très haut débit. Également, la zone d'activités Gabriélat II a été labellisée « Site Clés en main – France 2030 ». Ce label permet à des porteurs de projets industriels d'accéder à des sites fonciers à court terme, et de permettre aux aménageurs et aux collectivités de valoriser des sites dans une logique de sobriété foncière exemplaire.

Enfin, côté tarasconnais, de petits sites artisanaux (activités de BTP essentiellement) existent. Dernière en date, la zone de Prat Long, en cours d'aménagement et de commercialisation, propose 23 lots pour un total de 74 000 m<sup>2</sup>.

Ces zones ont essentiellement vocation à apporter une réponse de proximité pour satisfaire les besoins d'un tissu économique local principalement composé de très petites entreprises et de micro-entreprises qui y trouvent le moyen de poursuivre leur développement. Leur vocation est majoritairement mixte, commerciale et artisanale.

#### Et depuis 2019 ?

Depuis 2022, le SM SCoT dispose d'un bon outil de régulation pour la reconquête des centralités car elle peut saisir la CDAC pour les opérations commerciales de + de 300m<sup>2</sup>.

## 4.2. Une tension forte sur l'offre foncière à vocation économique

Le territoire fait longtemps face à une pénurie de foncier « dérisqué » et immédiatement « aménagé » et donc commercialisable, ce qui contraint l'implantation de gros projets. L'offre foncière actuelle apparaît limitée pour répondre aux nouvelles demandes d'implantations d'entreprises (inadéquation des documents d'urbanisme, études pré-opérationnelles peu voire pas déployées, réseaux limités notamment AEP-assainissement ou électrique...). En effet, les retards accumulés dans les opérations d'aménagement et de programmation induisent à court terme une tension sur l'offre à vocation économique notamment au sein de L'agglomération Foix-Varilhes. En revanche, les capacités de développement « in situ » sont réelles pour les entreprises déjà installées.

Pour le territoire de la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, la zone d'activité Gabriélat II a obtenu le label « Site Clés en main – France 2023 » et a été inaugurée en septembre 2024. Ainsi entre 2023 et 2024, douze hectares ont été aménagés, permettant d'accueillir à terme près de 1000 salariés.

## 4.3. Un travail de requalification et de réorganisation de l'offre à privilégier

Si de nombreuses potentialités foncières sont actées, notamment à des fins industrielles, la question du positionnement stratégique de la Vallée de l'Ariège en matière de développement économique apparaît cruciale. Jusqu'ici, le manque de coordination de l'action publique à l'échelle de la Vallée a pu nuire à son attractivité et à son efficacité, comme en témoignent certaines relocalisations d'entreprises au sein même du territoire.

Hormis pour les Parcs Delta Sud ou de Mazères qui ont su, en grande majorité, capter des entreprises extérieures au territoire, les aménagements engagés ces dernières années ont surtout favorisé des mouvements d'entreprises internes au territoire.

De plus, au regard du contexte réglementaire actuel et des impératifs de sobriété foncière, la réponse aux demandes nouvelles d'implantations d'entreprises devra passer par la remobilisation de l'existant. En effet, plusieurs zones apparaissent actuellement vieillissantes, comme les zones de Peysales à Foix et du Pic à Pamiers, et appellent une démarche de requalification urbaine, via une offre foncière et immobilière renouvelée, avec des services adaptés, un aménagement plus respectueux de l'environnement (énergie, paysage, mobilité...) pour gagner en qualité de vie.

A ce titre, le besoin d'une stratégie commune de niveau Vallée de l'Ariège a été révélé par le Schéma de Développement Economique porté par l'Agglo depuis 2019. En vue de favoriser la visibilité de l'offre et donc son attractivité, il en ressort notamment le besoin de réorganiser l'offre foncière à vocation économique et de travailler la montée en qualité de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises, notamment en aménageant et requalifiant l'existant.

Cette stratégie portée par les intercommunalités pourra s'appuyer sur l'émergence de nouveaux acteurs comme l'agence régionale de développement économique Ad'Occ, qui permettent de venir renforcer le regard institutionnel porté sur l'économie, aux côtés de l'agence départementale AAA (Agence Ariège Attractivité) et des chambres consulaires.

Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

#### 4.4. Une concurrence forte au sein de l'aire métropolitaine

Le dynamisme économique du nord du territoire est soumis à la concurrence forte des zones économiques du sud-est toulousain et du Lauragais, localisées sur l'A61 (OZE de Castelnaudary ou projet de ZAC du Rivel à Baziège par exemple). Cette concurrence souligne l'importance du positionnement des zones d'activités économiques au regard des infrastructures majeures de déplacement, et du développement de complémentarités et de synergies plus étroites entre les différents territoires internes et externes à la Vallée de l'Ariège.

La Vallée de l'Ariège devra également être particulièrement attentive au comportement des entreprises implantées sur son territoire dans le contexte de « l'après » crise Covid-19. En effet, la filière aéronautique, à laquelle appartiennent nombre d'entreprises (« Titane vallée »), est particulièrement touchée et de nouvelles stratégies de développement, de fonctionnement des chaînes de sous-traitance sont envisagées. La crise met notamment en grande difficulté la zone Delta Sud car les entreprises qui y sont implantées sont des sous-traitants quasi exclusifs de la filière aéronautique. A ce titre, notons par exemple la fermeture de la société MKAD, sous-traitante de l'aéronautique, en septembre 2020, et son rachat en 2024 par la société américaine AMI Metals, chargée du stockage, de la découpe et de la distribution de profilés aluminium pour les marchés aéronautiques français et espagnols.

Par ailleurs, cette crise de la Covid-19 a conduit les entreprises à l'adoption d'une pratique de travail à marche forcée, une pratique désormais ancrée dans le paysage professionnel. Cette habitude très pratiquée suite à la crise a tendance à diminuer. Les espaces de co-working n'ont ainsi pas eu le succès attendu.

Et depuis 2019 ? Les tendances observées plus haut se confirment.

## 5. Enjeux

### La diversification des filières économiques

Les territoires disposant d'un portefeuille diversifié d'activités résistent mieux aux soubresauts économiques. Néanmoins, cette diversification ne se décrète pas, elle nécessite une démarche multi-partenariale au long cours.

En lien avec l'histoire industrielle du territoire, l'industrie est visée, en soutenant le socle industriel et productif existant, mais aussi en accueillant de nouvelles entreprises, qu'elles soient ou non attachées à l'écosystème aéronautique toulousain.

La filière bois, même si elle peine à trouver une organisation sur le territoire, pourrait constituer une autre opportunité, à l'aune de la recrudescence des besoins en matière de construction et de bois de chauffage.

Le tourisme représente enfin un potentiel économique très important. Que les sites soient situés sur ou en dehors du territoire, ce dernier reste quoi qu'il en soit stratégique comme axe de passage entre Ax-les-Thermes, Vicdessos ou, plus au sud, l'Andorre. Le tourisme « vert » peut ainsi être développé en lien avec l'image « nature » du territoire, l'offre sportive... Le tourisme patrimonial également, en s'appuyant sur les monuments du territoire, ses équipements touristiques, l'offre culturelle, la qualité architecturale et urbaine des villes et villages... Pour ce faire, les questions de la définition d'une stratégie commune de développement touristique, et de l'accessibilité des sites sont centrales. Le territoire doit également permettre d'assurer une diversité d'offre d'hébergement touristique en matière de type, de gamme, de taille, et de public cible. Les projets matures doivent être rendus possibles.

Le développement d'autres secteurs n'est pas non plus à mettre de côté, comme ceux de l'économie circulaire, des énergies renouvelables, ou des services à la personne, par exemple.

### L'accompagnement des mutations agricoles

L'agriculture ariégeoise est reconnue pour la qualité de ses productions. Elle est néanmoins en proie à plusieurs difficultés (économiques, climatiques, souveraineté alimentaire). L'accompagnement de sa mutation vers des activités plus locales, plus rentables, plus respectueuses de l'environnement et économes en ressources sera essentiel pour sa pérennité.

La diversification de cette activité, à travers l'implantation de projets agrivoltaïques ou de centrales au sol, doit être régulée. Ces projets pullulent, or ils risquent de dénaturer la pleine et les piémonts ariégeois qui offrent des paysages diversifiés, et d'élever le prix des terres agricoles, dissuadant la reprise par de jeunes agriculteurs.

### L'offre foncière à vocation économique

En la matière, trois axes sont essentiels : la disponibilité, la lisibilité de l'offre et sa qualité. En effet, la Vallée de l'Ariège dispose d'une offre économique conséquente mais présentant des limites en termes d'attractivité : déqualification, manque de lisibilité, de complémentarité avec l'offre des territoires voisins.

Ainsi, si de nouvelles capacités économiques peuvent s'avérer nécessaires, la reconquête des friches (industrielles et commerciales), tout en conservant leur vocation économique, est un élément primordial. Cette offre gagnerait à être hiérarchisée, requalifiée voire rénovée, et à voir ses vocations clarifiées.

L'offre immobilière est enfin à adapter, voire réinventer, pour répondre aux nouveaux besoins des entreprises : tiers-lieux, pépinière, parc tertiaire, desserte en modes actifs, en transports en commun, restauration...

## Le recentrage de l'offre commerciale

L'offre de grandes surfaces est arrivée à maturité sur le territoire. Aussi, un premier enjeu est de ne pas permettre l'implantation de nouvelles zones conséquentes. L'évolution de cette offre est ainsi à réfléchir en termes de qualité des bâtiments commerciaux existants et des conditions de commercialité des espaces publics (stationnement, enseigne, aménagement piéton...). La requalification des entrées de ville et des grands axes commerciaux est également un enjeu corollaire.

De façon complémentaire, l'offre de proximité a tendance à s'implanter de façon déportée, le long des axes routiers et loin des centres-bourgs et centres-villes. L'accent doit ainsi être mis sur le petit commerce de centralité, participant à la vie sociale des communes et au maintien d'une offre commerciale et de services de proximité diversifiée, équilibrée et adaptée.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Parc technologique "Delta Sud"

09340 Verniolle

Tél. : 05 61 60 42 91

